

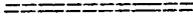
ECHANGES
ET VOIES DE COMMUNICATION



La foire de la SAINT-ANTOINE à AUBENAS (17 Janvier)
vue par Robert PETIT-LORRAINE

SOMMAIRE :

	p.
- EDITORIAL : M. RIOU : L'archipel Ardèche	1
- Religion et société en Ardèche et dans l'ancien pays de Vivarais, Il était une fois, deux fois : M. RIOU	3
- Les chercheurs parlent aux chercheurs : Qui me renseignera ?	5
- ECHANGES ET VOIES DE COMMUNICATION :	
- Jean CHARAY: Aubenas, centre commercial de la Basse Ardèche	6
- A.V.J. MARTIN : Sur les chemins du Vivarais à travers les siècles	11
- Maurice BOULLE : Quelques indications sur la politique routière du Directoire de l'Ardèche au début de 1791	16
- Pierre LADET : Les routes ardéchoises à l'époque du préfet d'Indy, 1817-1818	21
- Marie-Hélène REYNAUD : Les débuts de la navigation à vapeur sur le Rhône	26
- LIVRES DE CHEZ NOUS, LIVRES DES NOTRES	31
- ACO BOLEGA	34

EDITO**L'ARCHIPEL ARDECHE**

L'autre jour, au colloque "**Religion et Société**" dont vous trouverez plus loin le compte-rendu, j'ai dit en plaisantant à moitié que l'Ardèche était une île : des garrigues stériles et des plateaux gelés la séparent du Gard, de la Lozère, de la Haute-Loire. La liaison avec Saint-Etienne est des plus hypothétiques ; quand au Rhône, élargi encore jadis par son lacis de lônes innombrables, ses imprévisibles colères et ses îles changeantes, tout le monde sait bien qu'il sépare ses deux rives plus encore qu'il les unit.

Ma remarque valait surtout pour l'ancien temps. Mais aujourd'hui encore, il y a quelque chose dans l'ambiance de nos "villes-frontières" qui rappelle les ports d'embarquement : à Saint-Agrève, à Montpezat, aux Vans, au Bourg Saint-Andéol même, chaque partant s'apprête à traverser des solitudes. Les dangers ne sont plus les mêmes : mais avez-vous déjà affronté les brumes de mars sur les plateaux ? Avez-vous quelquefois crevé, en voiture ou en vélo, dans ce bon vieux bois de Païolive, en plein mois d'août ?

Pourtant, cette remarque n'était qu'à moitié juste. L'Ardèche n'est pas une île : c'est un archipel. Chaque vallée est séparée de l'autre par une plus moins large échine de solitude sur le Gras, sur la Montagne, des kilomètres de désert séparent les villes et les villages. Le Rivage rhodanien, seul, fait exceptionnel ; mais, justement, ce n'est qu'un rivage.

Au niveau de la commune, en dehors des villes, l'habitat est bien rarement dispersé ou entièrement groupé. L'habitat typique du Vivarais, c'est le hameau ; sur un replat des Boutières ou des Cévennes, sur un "boudenas" fertile dans le bas-pays, sous l'épaule complice d'une hauteur qui protège du vent du Nord, en Haut-Vivarais ou en Montagne ... Et chaque hameau est une petite unité humaine. Les grosses fermes sont si grosses qu'elles constituaient elles aussi, même seules, des sortes d'îles autrefois autonomes, aux activités complémentaires, dirigées par un "monsieur" ou un "bayle", qui, assurément, se sentait peu ou prou l'âme d'un capitaine sur les flots. Comme un tissu vivant au microscope, l'Ardèche, pour qui la regarde de près, se dissout dans une multitude d'unités minuscules, et pourtant inévitablement complémentaires et unies.

Doù l'importance cruciale du problème des échanges et des communications dans ce pays. Il fallait absolument traverser les solitudes, longer ou franchir le Rhône fougueux ; il fallait absolument échanger, d'un bout à l'autre des vallées, les vins et les blés, les fourrages et l'huile. C'est en ces points de rencontre, externes ou internes, que grandirent nos villes. C'est grâce à ces échanges que se forgea notre pays.

Il n'y a rien d'étonnant donc à ce que, à "Mémoires d'Ardèche", voulant étudier les voies de communication et les échanges autrefois et aujourd'hui, nous ayons été submergés par les thèmes et les projets. Nous avons donc décidé de consacrer à ce sujet, non pas un numéro comme prévu, mais deux. C'est donc le numéro 8 seulement qui abordera le problème des mines en Vivarais. Nous nous excusons de cette modification ; mais nous sommes persuadés que personne ne nous en voudra, le menu présenté s'en trouvant finalement plus garni. Le n° 7 sera donc consacré au même thème que celui-ci ; nous y aborderons des faits, et des réalités plus contemporains.

C'est bien aussi le problème de l'échange, de la communication, entre Vivarais et Languedoc, entre Vivarais et ensemble national, entre pays d'oc et nation française, qui va dominer le Congrès de la Fédération historique du Languedoc et du Roussillon qui se tiendra en juin 1986 à Vogüé et à Aubenas. Les actes de ce Congrès seront publiés par nos amis de la "Revue du Vivarais", dans les mêmes conditions que ceux du colloque de Privas de 1977, consacré à "Histoire et Clandestinité". Bien entendu, nous invitons nos adhérents et amis à proposer des communications à ce Congrès ; il convient pour cela de s'adresser à la Fédération Historique du Languedoc et du Roussillon, Université Paul Valéry, BP 5043, 31032 - Montpellier Cedex.

A la demande de nombreux amis, "Mémoires d'Ardèche et Temps Présent" tiendra de son côté son colloque annuel, en 1986 aussi. Nous envisageons de le consacrer cette fois à l'architecture, à travers les âges, mais aussi à travers tout l'espace vivarois. Les suggestions sont d'ores et déjà les bienvenues.

Deux rencontres donc, qui ont pour but de resserrer des liens, de provoquer des échanges, des "communications", au sens fort du terme ; ainsi peut-on espérer faire vivre, d'une façon plus unifiée "l'archipel Ardèche" et les régions dont il fait partie. Vous verrez aussi que, dans ce numéro, nous avons particulièrement développé la rubrique "livres de chez nous, livres des nôtres", dont on nous a souvent indiqué l'utilité. Il faut dire qu'en ce printemps 1985, la floraison est d'une particulière abondance.

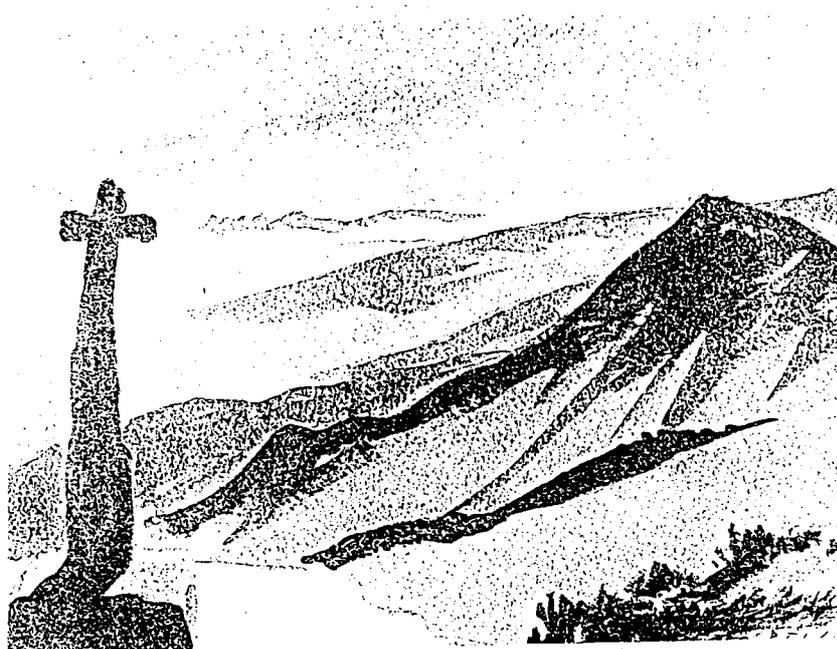
Provoquer des rencontres, des échanges, faire connaître faire se connaître, diffuser, telle est notre raison d'être. Après tout, "Mémoires d'Ardèche et Temps Présent" est aussi, à sa manière, une "voie de communication". Alors, bonne route, et bonne lecture !

Michel RIOU

RELIGION ET SOCIÉTÉ EN ARDECHE ET DANS L'ANCIEN PAYS DE VIVARAIS

2° Colloque de "Mémoires d'Ardèche et Temps Présent"

IL ÉTAIT UNE FOIS DEUX FOIS ...



D'avantage sans doute. On ne sait pas grand chose de bien certain des croyances des préhistoriques ; la seule évidence, c'est qu'ils admettaient l'existence d'un au-delà, sacralisant certains lieux ou certaines pierres, pratiquant des inhumations rituelles destinées à prolonger dans l'autre vie les hiérarchies de celle-là, ou en tous cas à pourvoir les défunts contre les dangers de leur périlleux voyage. Laurence CHATONEY nous a surtout mis en garde contre la "celtomanie" nous a rappelé que la connaissance scientifique allait rarement de pair avec l'intuition bouleversante...

Ainsi commencèrent deux jours de discussion et d'échanges très fournis. Au dernier moment Elisabeth VIANE n'avait pu être des nôtres, ni Roger LAUXEROIS. Cependant, le reste du programme fut rempli, avec une alternance appréciée de visites sur le terrain et d'exposés passionnants.

Joëlle DUPRAZ, en compagnie de Daniel GAY, nous accompagna dès le premier matin sur le chantier de fouilles qu'elle dirige dans l'ancien Odéon de Privas. Peu de choses antérieures au XVI^e siècle, au grand dam de cette médiéviste. Mais de forts précieux renseignements sur l'histoire de Privas à l'époque moderne, et notamment à l'époque des guerres religieuses.

L'après-midi du samedi, après un brillant exposé de Daniel LE BLEVEC sur la commanderie de Trignan, près de Bourg Saint Andéol, au cours duquel chacun put rêver sur cet héroïque XIII^e siècle vivarois, époque des grands conflits, des grandes familles et des grandes décisions, où se noua sans doute pour toujours le destin de notre province, l'assemblée évoqua le souvenir de la Révocation de 1685 et de la persécution qui suivit. Le pasteur MAYOR, en un exposé plein de ferveur et de clarté, retraça les vies brèves, mais combien fécondes de Pierre et Marie DURAND. Puis, Maurice BOULLE nous parla d'un personnage bien moins connu, un protestant nommé DELARBRE, qui vivait au XVIII^e siècle, dont le livre de raison a été retrouvé après des péripéties assez rocambolesques, par Jean ESCANDE.

La soirée fut animée, pour les quelques personnes qui purent rester, par Robert PETIT-LORRAINE, dont les oeuvres ornèrent pendant deux jours la salle des Archives. Le peintre nous montra des dispositifs retraçant brièvement son oeuvre, et d'admirables dessins, où la recherche du mouvement s'opère par un dépouillement extrême des lignes, et la quasi-disparition de la forme. Du grand art, et les absents eurent bien tort !

La journée du dimanche s'ouvrit par un exposé précis et fort documenté de Jacqueline ROUX, sur l'Action Catholique en Ardèche de 1904 à 1942 ; plusieurs participants retrouvèrent ainsi, dans un exposé d'histoire, un aspect de leur jeunesse. C'est dire l'intérêt que soulevèrent les propos de la conférencière.

Le père AVENAS lui succéda, et présenta avec une passion modérée qui n'en était que plus prenante, la Mission Ouvrière aujourd'hui dans ses différents aspects. Les effectifs sont plus réduits, les conditions bien différentes, mais assurément, la foi aussi profonde et aussi tenace. Enfin le professeur BOLLE dressa un tableau fort documenté du protestantisme aujourd'hui en Ardèche, se limitant toutefois à l'Eglise réformée ; rural, agricole bien souvent, campé sur ses points forts traditionnels (Boutières, pays de Vernoux, Vallon) ce protestantisme ne regroupe plus qu'une faible partie de la population ; son influence, son rajeunissement parfois, ses relations nationales et internationales en font pourtant un élément de premier ordre de la réalité ardéchoise.

Le colloque se termina par la visite de l'Eglise de Cruas. Affluence record Joëlle TARDIEU, archéologue de la D.R.A.C. sut nous faire comprendre l'intérêt de cet ensemble : des traces de villa romaine, un hypocauste possible, un mur du IX^e siècle en élévation, sans parler de la célèbre crypte et de ses chapiteaux. On demeure confondu devant l'amoncellement de tant de monuments de tant de siècles différents sur si peu d'espace. Un vent de fronde souffla lorsqu'on apprit que les architectes projetaient, au mépris du mistral, pratiquer des ouvertures du côté Nord de l'édifice actuel. "Encore des Parisiens", dit-on autour de moi ...

On se sépara à cinq heures sonnées, se félicitant d'avoir consacré ce premier week-end de printemps à ce passé vivarois si riche et si pénétré par la religion. Quelques regrets bien sûr : on n'a pas pu évoquer Mithra, ni les premiers chrétiens, ni le clergé à l'époque de la Révolution (une recherche est en cours sur ce sujet) ni Saint Régis ...

Mais on ne pouvait pas tout dire. La durée du colloque a doublé depuis l'an dernier, et on a l'impression qu'on n'a fait qu'effleurer le sujet. L'an prochain, nous parlerons de l'architecture, en des formes et en des lieux qui restent à définir. D'ores et déjà, n'hésitez pas à nous adresser des projets de communication. Tous les monuments, même modestes, peuvent être intéressants ; et même les édifices non monumentaux, les habitats, les terrasses, les capitelles ...

Si vos obligations vous ont empêché d'être des nôtres, ou encore si vous voulez garder le souvenir d'interventions, de discussions, qui serviront sans doute dans l'avenir de référence, une seule chose à faire, **SOUSCRIVEZ**, dès que possible.

M.R.

BULLETIN DE SOUSCRIPTION

JE DESIRE RECEVOIR DES PARUTION LES ACTES (EXPOSES ET DEBATS) DU 2^e COLLOQUE de "MEMOIRES D'ARDECHE ET TEMPS PRESENT" : **"RELIGION ET SOCIETE EN ARDECHE ET DANS L'ANCIEN PAYS DE VIVARAIS"** et je joins à ce bulletin un chèque de 70 F libellé uniquement à l'ordre de "Mémoires d'Ardèche et Temps Présent". J'adresse le tout à "Mémoires d'Ardèche et Temps Présent" Archives de l'Ardèche, Place André Malraux. 07000 PRIVAS

NOM Prénom

Adresse où expédier le volume

Cette souscription est valable jusqu'au **15 juin 1985**. Au delà le volume sera expédié au prix de 100 F francs de port

LES CHERCHEURS PARLENT AUX CHERCHEURS

" Qui me renseignera ?,"

REPONSES :

Question n° 2 "La passade"

"A un compagnon passant pour chercher du travail, il lui est dû la Passade par les ouvriers de la fabrique où il s'adresse, ce droit est de trois pots de vin ou de quatre bouteilles, mesures de Paris, qui doivent se boire au cabaret et pour cause, le chacun raconte à sa manière tous les désagréments qu'il a donnés au dernier maître qu'il a quitté et celui qui en dit le plus a razade..."

"Si le maître embauche le compagnon ; il paye 30 s. de vin au cabaret".

Tiré d'un mémoire d'inspection des manufactures établi en 1778. Dans le cas précis, il s'agit d'un compagnon papetier. Dossier II C 96, A.D. Isère.

Le comte de Vogué demande donc aux Consuls de Villeneuve de Berg de payer à boire aux Rouristes et d'avoir ainsi un geste d'apaisement.

P.L.

QUESTIONS :

6-1 Madame DUBUC de Fontainebleau, dont les ancêtres sont vivarois, recherche des renseignements sur François CLARY, né en 1623 et décédé en 1703 à Marseille, originaire du Dauphiné et époux de Marguerite GOUJONNE. Il avait créé un commerce de Chaussés. Sa famille serait-elle d'ascendance ardéchoise ? Ses descendants se fixèrent à Lavastrat, Ajoux, Saint Etienne de Boulogne.

Mme DUBUC, 7 rue du Touring Club, 77300 Fontainebleau (N.D.L.R. : Il y a eu un pasteur Clary au XVIII^e), un des critiques de Court et qui s'est rallié à sa cause. Pris et s'évade. Mort de mort naturelle. La parenté n'est pas certaine).

LES LECTEURS ECRIVENT :

Jean-Marc GARDES, à la suite de l'article de Michel RIOU : "Archives de l'Ardèche, mode d'emploi" nous signale l'excellent livre d'André CHAULEUR, archiviste-paléographe, conservateur aux Archives Nationales et chef du service des Archives au Ministère de la Justice : **Bibliothèques et archives : comment se documenter ?** (Editions Economica, 49, rue Héricourt, 75015 PARIS).

Sur la généalogie, **Jean-Marc GARDES**, nous signale l'existence du Centre généalogique du Dauphiné (Drôme, Hautes-Alpes, Isère et Ardèche) qui publie une revue trimestrielle "**Généalogie et Histoire**" et dispose d'un fichier de 6 000 patronymes étudiés par ses 990 membres :

Centre Généalogique du Dauphiné - Bibliothèque Municipale d'étude Lyautey
B.P. 1095 R.P. - 38021 GRENOBLE CEDEX

Sur le même sujet, **F. GAZEL-ANTHOINE**, nous signale l'ouvrage de Gildas Bernard : "**Guide des recherches sur l'histoire des familles**" édité par les Archives Nationales et diffusé par la Documentation Française, 29-31 quai Voltaire, 75007 Paris ou Cité Administrative d'Etat, La Part-Dieu 69006 LYON.

|| Chers lecteurs, écrivez-nous. Nous passerons bien volontiers vos remarques, suggestions et critiques ; mais précisez bien le thème de votre lettre et la rubrique concernée ||
|| vous nous aiderez. Merci. ||

ECHANGES ET VOIES DE COMMUNICATION

Aubenas, centre commercial de la Basse-Ardèche

Après avoir été le centre commercial du Bas-Vivarais dès le Moyen Age et durant les Temps Modernes, Aubenas le demeure depuis le début de l'Epoque Contemporaine. Pour s'en convaincre dans le présent, il suffit de parcourir ses rues et ses faubourgs parsemés de commerces de toute sorte. Pour s'en convaincre dans le passé, il suffit de faire des recherches dans les différents dépôts : Archives d'Aubenas, Archives de l'Ardèche, Archives Nationales. Les pièces abondent et surabondent permettant d'arriver à cette conviction. Parmi toutes ces "*pièces justificatives*" de l'essor, puis de la vitalité commerciale d'Aubenas, les plus éloquentes à mon avis sont les chartes de franchises que les seigneurs d'Aubenas accordèrent successivement, en 1248, 1276, 1285, 1433, aux habitants d'Aubenas ; et plus encore les lettres patentes d'institutions de foires que les rois de France accordèrent progressivement à ces mêmes habitants, en 1336, 1472, 1611. On va seulement présenter ici la traduction de ces documents royaux.

Voici d'abord la traduction du latin de la charte concédée en avril 1336, -à la veille du déclenchement de la guerre de Cent ans, -par Philippe VI de Valois, roi de France de 1328 à 1350, à Pons VI de Montlaur, seigneur d'Aubenas de 1327 à 1351 et aux habitants de cette ville. Cette charte ou plutôt sa transcription figure dans le Registre LXIX du "Trésor des Chartes royales" des Archives Nationales (JJ69, n°239). J'en ai publié le texte original en latin dans "*Aubenas-en-Vivarais, I, Aubenas et ses seigneurs au Moyen Age*" Aubenas, 1950, pp. 203-204.

Institution de foires dans la ville forte d'Aubenas.

"Philippe, par la grâce de Dieu roi de France. Nous faisons savoir à tous, tant présents, futurs, que notre cher et fidèle Pons de Montlaur, seigneur de la ville forte d'Aubenas (dominus castri de Albenasio), et les habitants de ce lieu nous ont humblement supplié de daigner concéder une foire dans cette ville le lendemain de la fête de Saint Clément (24 novembre). Nous avons demandé à notre sénéchal de Baucaire de faire une enquête sur les avantages et inconvénients (de comodo et incommodo) qui pourraient naître pour nous-même et pour le bien public de la patrie si nous concédions cette foire. Et nous lui avons demandé de s'informer si aucun dommage n'en surviendrait pour nous-même et pour les villes et lieux circonvoisins. Et nous l'avons prié de nous transmettre en lettre close les résultats de cette enquête, pour qu'après en avoir pris connaissance nous puissions faire et ordonner ce qui nous paraîtrait le plus raisonnable.

Cette information a donc été faite et nous a été remise, close et scellée par ledit sénéchal ou son délégué. Elle a été diligemment lue et examinée par les bons et fidèles employés de l'office des requêtes. Aux termes de cette enquête, il est apparu que, si nous concédions la foire demandée au jour indiqué, quelque préjudice pourrait en survenir pour certaines villes et lieux ayant des foires vers ce moment ; mais que, si nous voulions l'accorder pour le douzième jour du mois d'octobre, cela ne pourrait être qu'utile pour nous-même et pour le bien public de la patrie et serait sans préjudice pour qui que ce soit.

.../...

Poursuivant avec soin le bien de l'Etat et de nos sujets, et désireux de répondre favorablement à la sollicitation desdits impétrants, nous autorisons donc gracieusement, par la teneur des présentes, que la foire demandée ait lieu chaque année dans ladite ville, non pas au jour requis, mais le douzième jour d'octobre et les huit jours suivants. Nous demandons au susdit sénéchal de Beaucaire ou à son suppléant de faire publier cette foire partout où il lui paraîtra expédient de le faire pour l'utilité publique, pourvu qu'il lui en soit fait requête. Pour que cet arrêt demeure ferme et stable perpétuellement, nous avons fait apposer aux présentes lettres notre sceau, tout en gardant saufs tous nos droits (nostro tamen in aliis et alieno in omnibus jure salvo).

Fait à Beaune, l'an du Seigneur 1336, au mois d'avril, après Pâques.

A la demande du seigneur roi, sur la relation de messires Jacques ROSSELET et Simon DERGERE, en notre présence, R. DESMOULINS".

Voici maintenant la transcription de la charte concédée en février 1471 (1472 en nouveau style), -au crépuscule de la guerre de Cent ans, -par Louis XI, roi de France de 1461 à 1483, à Louis de Maubec-Montlaur, seigneur d'Aubenas de 1454 à 1491, et aux habitants de cette ville. Cette charte concerne une nouvelle réorganisation des foires albenassiennes. Elle figure dans le Registre CXCVII du "Trésor des Chartes Royales" des Archives Nationales (JJ197, n°171).

Lettre sur une translation et une institution de foire dans la ville d'Aubenas, bailliage de Vivarais (ce titre est en latin dans le registre que l'on vient d'indiquer).

"Loys, par la grâce de Dieu roy de France. Savoir faisons à tous présens et advenir. Nous avons receue humble supplication de nos chiers et bien amez les manans et habitans de la ville d'Albenas, au bailliage de Vivarais, contenant que en la dite ville a acoustumé estre tenue anciennement par chacun an une foire commançant le jour et feste saint Girault qui est au mois d'octobre ; laquelle foire pour ce qu'elle seroit plus propice et convenable pour bien, prouffit et utilité de la chose publique de la dite ville, se elle estoit tenue le lendemain de la saint Anthoine en janvier, et y affluent plus grant habondance de biens, denrées et marchandises qu'il n'a accoustumé faire au dit mois d'octobre. Et à ceste cause nous ont iceulx supplians humblement supplié et requis que nostre plaisir soit transmuer icelle foire et leur octroyer qu'elle soit doresnavant tenue au dit mois de janvier durant six jours entiers commançans le lendemain dudit saint Anthoine, et en oultre, afin que la dite ville se puisse aucunement augmenter, leur pareillement octroyer qu'ilz y peuvent faire tenir une autre foire l'an, durant autres six jours entiers commençans le jour de Saint Clemens qui est au mois de novembre et sur ce leur impartir nostre grace.

Pour quoy nous ces choses considérées et que, comme les dits supplians nous ont fait remonstre les dites foires ne sont aucunement préjudiciables aux autres foires dudit pais, la dicte première foire qui anciennement a accoustumé estre tenue au dit mois d'octobre avons transmüée et transmüons au dit mois de janvier. Et avons octroyé et octroyons aus dits supplians de nostre grace especial, plaine puissance et auctorité royal, par ces présentes, qu'ilz et leurs successeurs en la dite ville la puissent doresnavant a tousjours faire tenir chacun an au dit mois de janvier durant les dits six jours entiers, continuelz et consécutifs, commançans comme dessus ; et avecques ce, qu'ilz en puissent faire tenir une autre chacun an perpétuellement au dit mois de novembre durant autres six jours entiers, commançans le dit jour de saint Clemens ; et icelles deux

foires faire crier et publier en nostre dite ville de Lyon et es autres villes et lieux que mestier sera, et en joir et user par eulx et leurs dits successeurs à telz et semblables estellages, délivrances, vuydanges, privileges et autres droits, franchises et libertez qu'ilz ont acoustumé de joir en tant que touche la dite premiere foire et que les autres villes dudit pais ayans semblables foires en ont cydevant joy et usé.

Et donnons ce mandement par ces dites presentes a noz amez et feaulx de noz comptes, au seneschal de Beaucaire, de Carcassonne, bailliz de Vivarais, de Montferrant, de Vellay, de Givauldan, de Mascon, seneschal de Lyon et à tous nos autres justiciers et officiers ou à leurs lieutenans presens et advenir et à chacun d'eulx si comme à lui appartient, que de nostre presente grace, transmutation et octroy ilz facent, souffrent et laissent les dits supplians et leurs dits successeurs en la dite ville au dit cas joir et user plainement et paisiblement en faisant les dites deux foires crier et publier es lieux et en la maniere que dessus est dit, sans sur ce faire ou donner ne souffrir estre fait, mis ou donné aus dits habitans ne pareillement aux marchans et frequentans icelles foires en corps n'en biens aucun destourbiez ou empeschement en quelque manière que ce soit ; ainçois se fait, mis ou donné leur estoit, si l'estent, reparent et remettent ou facent oster, réparer et remettre tantost sans delay au premier estat et deu. Et afin etc..., Sauf etc ...

Donné à Amboise au mois de février, l'an de grace mil CCCC soixante unze, et de nostre regne le unzieme : ainsi signé par le Roy maistre Guy Pierres et autres presens Demolins Visa Contentor et Duban.

Voici enfin la transcription des lettres patentes accordées en mars 1611 par Louis XIII, roi de France de 1610 à 1643, au Colonel Jean-Baptiste d'ORNANO, seigneur d'Aubenas de 1611 à 1626, et aux habitants de cette ville. Ces lettres définissent bien l'importance commerciale d'Aubenas au début du XVII^e siècle. Elles figurent dans le "Livre du roi pour la cour royale de Villeneuve-de-Berg, où sont enregistrés les mandemens et commissions de Sa Majesté de 1601 à 1617", conservé aux Archives départementales de l'Ardèche (B70, f°104v°).

Louis, par la grâce de Dieu roy de France et de Navarre, à tous presants et advenir salut. Nostre très cher et très aimé Jehan-Baptiste Dornano, Sieur de Montlor, Comte dudit lieu, Marquis de Maubec, Baron d'Aubenas, Montbonnet et Mirmande, Conseiller en nos Conseils d'Estat et Privé, Colonel général des Corses, Gouverneur de la ville du Saint-Esprit, de Chasteau-Trompette de Bourdeaux, nous a faict remonstrer que la ville d'Aubenas en Viverez, à luy appartenante, est située en ung bon et fertile pais, aux environs de laquelle y a de grandes commodités, passant et repassant ordinairement par icelle plusieurs marchands et grand nombre de peuple, qui séjournent souvent à cause de l'abondance des marchandises qui y abordent de toutes partz. Pour la décoration de laquelle, proffit et utilité des habitans dudit lieu et des environs et pour obvier à l'incommodité qu'ils reçoivent, il aurait pleu à noz prédécesseurs Roys d'y establir ung marché tous les samedis de l'année et une foire chaucung an au dix-septiesme janvier. Mais d'aultant que, de jour en jour, ladite ville est fréquentée par les marchands trafiquans, tant des forains que habitans sur les lieux, ledict marché et foire n'est

.../...

suffisant pour le débit et négoce de leurs denrées. C'est pourquoi, ledit Sieur Dornano nous a très humblement supplié et requis luy vouloir accorder augmentation de deux foires pour chacung an, savoir : l'une au dix-septiesme may et l'autre au dix-septiesme septembre et sur ce luy octroyer nos lettres nécessaires. A ces causes, sçavoir faisons que, nous inclinant libéralement à la supplication et prières dudit Sieur Dornano et en considération des bons et agréables services que le feu Sieur Mareschal Dornano, son père, et luy nous a rendus et à nostre très honoré Seigneur et Père -que Dieu absolve- avons, audit lieu et ville d'Aubenas, créé et ordonné et estably, et, par ces présentes, de nostre grâce spétialle, pleine puissance et autorité royalle, créons et ordonnons et établissons, en ladite ville d'Aubenas, deux foires chacung an, outre celle quy y est déjà establie, sçavoir est : la première audit jour XVII^o mai et l'autre au dix-septiesme septembre. Voulons et nous plaît qu'aux dites foires et marchés, tous marchands, tant forains qu'autres, puissent aller sûrement et retourner, vendre, débiter et eschanger librement toutes sortes de danrées et marchandises indifferramment, et jouir et user de telz et semblables droictz que l'on a coustume jouir et user aux autres foires et marchez de notre Royaume de pareille quallité, pourveu qu'aux dits jours n'y ait autres foires et marchez à quatre lieues à la ronde, ausquelles puissent préjudicier.

Nous donnons en mandement à nostre Sénéchal de Beaucaire et Nîmes ou à son Lieutenant, et à tous nos autres justiciers et officiers qu'il appartiendra, que de nostre présente grâce, création et établissement desdites foires, ils fassent, souffrent et laissent ledit Sieur Dornano de Montlor et ses successeurs, jouir et user ensemble les marchands et autres qu'il appartiendra, plainement, paisiblement et perpétuellement sans leur faire, permettre, ordonner ni soffrir leur estre faict, mis ou donné aucung trouble ou empeschement. Au contraire, si aucung leur estoit fait, l'ostent et mettent incontinent et sans délai au premier estat et deub, faisant lesdites foires crier et publier audit lieu et partout ailleurs où besoing sera. Et encores avons permis et permettons audit Sieur Dornano que, pour lesdites foires et marchés, il puisse faire construire et édifier halles, bancs, estaux et autres choses à ce requises et nécessaires, et de jouir et user de tels et semblables droicts, qu'ont acoustumé de jouir et user les autres seigneurs des villes et lieux où il y a foires et marchez, en contraignant à ce faire, souffrir et obéyr, tous ceulx qu'il appartiendra, par toutes voyes deubs et raisonnables, nonobstant oppositions et appellations ... Car tel est nostre plaisir. Et à la fin que ce soit chose ferme et establie à tousjours, nous avons faict mettre et apposer nostre scel. Donné à Paris, au mois de mars, l'an de grâce mil six cent onze, et de nostre règne le premier. Par le Roy, à la relation du Conseil...

Terminons cette présentation de documents originaux en signalant qu'au XIX^e siècle Aubenas avait quatre foires annuelles : le 17 janvier, foire des cochons ou de la Saint-Antoine, instituée en 1472 par Louis XI ; le 17 mai et le 17 septembre, fondées en 1611 par Louis XIII ; et le 26 novembre, foire des poulains ou de la Saint-Clémens, instituée en 1472 par Louis XI, en remplacement de la foire de la Saint-Géraud (seigneur d'Aurillac mort en 909) du 12 octobre, instituée par Philippe VI de Valois.

A l'heure actuelle, les deux foires instituées par Louis XI en 1472 subsistent toujours, celle de Janvier ayant toujours lieu le 17, jour de la fête de Saint Antoine (avec un "retour de foire" le deuxième samedi après cette fête) et celle de novembre, qui n'a plus lieu le 26, -jour de la fête de Saint Clément, -mais le premier samedi de novembre. Les foires du 17 mai et du 17 septembre, fondées par Louis XIII en 1611, ont par contre disparu. Mais a lieu fin juin-début juillet une Foire-Exposition, qui a été instituée en 1952. Disons pour conclure, en plaisantant, que les habitants d'Aubenas, aujourd'hui comme hier, aiment "faire la foire", qu'ils ont "la bosse du commerce", ou, plus élégamment, ont "le sens du commerce". ou, plus élégamment, ont "le sens du commerce". Ils partagent à vrai dire ce sens avec de très nombreux êtres humains à travers le monde et depuis fort longtemps car les êtres humains sont, il faut en convenir, autant et plus même des êtres sociaux que des êtres individuels.

Jean CHARAY



SUR LES CHEMINS DU VIVARAIS

avec A.V.J. MARTIN

SUR L'ANCIENNETE DE QUELQUES PONTS

Le plus ancien pont du Vivarais est sans conteste le Pont d'Arc. Il est vrai qu'il ne doit rien à la main de l'homme ... Un document signé de Pierre BOYER, et daté de 1620 (dont nous sommes redevable à Georges GREGOIRE) cite, dans la région, les ponts de Vienne et Pont Saint Esprit sur le Rhône, le pont d'Aubenas sur l'Ardèche, et les ponts de la Tailhade (sur le Lignon) et du Barutel (sur l'Ardèche) à Meyras. C'est tout, sauf que la carte sommaire jointe montre aussi le pont de Joyeuse sur la Baume.

Les deux ponts de la Tailhade (ou de Réjus) et du Barutel sont certainement fort anciens, et sans doute d'origine romaine. Les ponts d'Aubenas et Joyeuse remontent au Moyen Age.

Dans la zone du confluent Ardèche-Fontaulière-Bourges-Lignon, le pont de Pourtalou a été mis en adjudication le 22 février 1759 pour 52 000 livres ; il a été terminé en 1762. Le pont de Labaume a été commencé en 1727 et terminé en 1737. Le pont de Veyrières est le pont proposé dans un document de 1740 pour remplacer une passerelle en bois.

Pour le pont de Rolandy, la première mention documentée est la note de Jean Malosse, prieur de Nieigles : "En 1762, le pont de Rollandy commencé deux ans auparavant a été fini. Le milieu s'était éboulé lorsqu'on était sur le point de le finir. Heureusement, personne n'y périt".

Des dates plus anciennes ne se trouvent que dans Montravel, parfois sujet à caution. Mais Montravel n'affirme rien et se borne à supposer : "Dès les temps les plus anciens, il dut y avoir un pont sur cette importante voie de communication". Et il cite les dates (antérieures à 1762) de 1727 et 1759 pour des inondations catastrophiques.

Mais si l'on s'en tient à la lettre du texte de Jean Malosse, il ne dit pas que le pont a été reconstruit. Il dit seulement que le pont a été "commencé". Le mot prête à ambiguïté, car il peut aussi bien s'appliquer à une reconstruction qu'à une première construction. Toutefois, il convient plus strictement à une construction, et l'on peut supposer que, s'il s'agissait d'une reconstruction, Malosse l'aurait signalé, comme il a signalé l'éboulement.

De plus, la décision définitive par le roi de construire la grande route de la poste par Thueyts et Mayres ne fut prise qu'en 1759, et les premiers travaux mis en adjudication la même année. On ne voit pas très bien comment un pont, de l'importance du pont de Rolandy, aurait pu être construit avant que soit prise la décision d'ouvrir la route par ce tracé.

La date de 1760 pour le commencement des travaux, déduite de la remarque de Jean Malosse, correspondrait fort bien à une adjudication en 1759.

Par ailleurs, l'Abbé Aulanier mentionne en 1667 le pont de Montpezat sur la Fontaulière.

Enfin, le pont de Chabanis, à 5 km au nord du Béage, est mentionné dans les documents qui décrivent le grand chemin du Bas-Vivarais en Auvergne (comme le devis de Jean Dumas en 1720), car ce pont constituait la limite entre le Vivarais et le Velay. Sont également mentionnés le pont de Terrisse, le pont d'Aubenas et le pont de Rieutord.

Mais, ce grand chemin existant déjà au dix-septième siècle, il est probable que les principaux ponts qui le jalonnent : ponts d'Aubenas, de Terrisse, de Réjus, du Barutel, de Montpezat, de Rieutord, de Chabanis, sont au moins aussi anciens.

LES REPARATIONS DU PONT DE VEYRIERES

DEGRADATIONS DU PONT

Au dix-huitième siècle, sur le grand chemin du Vivarais en Auvergne, le pont du Veyrières (commune de Meyras) supporte un trafic de plus en plus intense, et des véhicules de plus en plus lourdement chargés. Il faut bien reconnaître qu'il n'a pas été prévu pour un usage aussi éprouvant.

De plus, son entretien n'est peut-être pas aussi attentif qu'il le faudrait.

Aussi, les réparations sont inévitables, et coûteuses.

Un épisode caractéristique se situe vers la fin du dix-huitième siècle. La grande arche du pont, du côté de Chirols, qui a un diamètre d'ouverture de 21 mètres environ, menace ruine.

Le 26 janvier 1787, Pierre AUZEPY, "architecte chargé par Messieurs les Commissaires ordinaires du Vivarais pour vérifier les dégradations du pont de Veyrières, route d'Aubenas à Montpezat", rédige son rapport. Il constate que "le mur d'amont de l'arche du côté d'Aubenas s'est écroulé et la voûte se trouve en partie interrompue, ce qui est très pressant de rétablir". Ce mur mesure 5 toises de longueur, a une hauteur réduite de 1 toise 3 pieds, et fait 2 pieds 9 pouces d'épaisseur moyenne.

A la suite de ce rapport, décision est prise de parer au plus pressé ; le texte de la commission suit.

COMMISSION DU 29 JANVIER 1787

Les Commissaires ordinaires du pays de Vivarais.

Vu le rapport ci-dessus et ouï verbalement le Sr Auzepy, architecte commis à l'inspection des travaux publics dudit pays, sur la nécessité pressante d'exécuter les travaux contenus audit rapport à l'effet de prévenir de plus grandes dégradations au pont de Veyrières, et l'interception totale de la route d'Aubenas à Montpezat,

Nousdits, Commissaires, avons commis et commettons le Sr Pierre Leyvastre de Veyrières, paroisse de Meyras, chargé de l'entretien du chemin d'Aubenas à Montpezat, pour exécuter sans aucun retard les travaux énoncés au susdit rapport, à charge pour lui de se conformer aux règles de l'art et aux autres clauses et conditions des baux des travaux publics du pays, moyennant quoi il sera payé de la somme de cent quarante neuf livres convenue avec lui, sur le fond des dépenses imprévues.

Fait à Aubenas, le 29 janvier 1787.

Signé : Roussel, subrogé et Lachadenède, Syndic du Vivarais.

.../...

Mais il ne s'agit là que d'une réparation provisoire. Dès l'année suivante, l'état du pont soulève à nouveau des inquiétudes, et l'architecte AUZEPY alerte les Commissaires.

LACHADENEDE prend la décision qui s'impose, et rédige la commission suivante.

COMMISSION DU 10 AOÛT 1788

Sur ce qui nous a été représenté par le Sr AUZEPY, inspecteur des travaux publics du pays, et par le Sr AUZILLON, ingénieur du Languedoc à ce commis, et sur ce qui a été vérifié sur les lieux par le Sieur Syndic, l'un de nous, que la grande arche du pont du Veyrières sur la route du pont de la Beaume à Montpezat menace une ruine prochaine par l'abaissement des douelles intérieures et par la séparation des voussoirs des têtes occasionnés par l'effort des grandes voitures et par la petitesse de l'extradosse de l'arche, dont le diamètre est d'ailleurs de onze toises d'ouverture, et attendu que selon lesdites vérifications, il est indispensable et très urgent d'exécuter le projet présenté aux derniers Etats particuliers par le Sr Chevalier OFAREL, ingénieur du Languedoc, ainsi qu'il résulte de la délibération du 14 Juin dernier, et de faire pour cet objet une dépense de neuf à dix mille livres, ou bien de consolider ladite arche par des tirants, en attendant que les Etats du pays en aient pu délibérer, ce qui ne peut être fait que par économie et par quelqu'un d'expert avec beaucoup de précaution.

Nous avons commis et mettons le Sr Vincent LAPLANCHE d'Aubenas pour faire exécuter par économie les ouvrages nécessaires à la consolidation de la grande arche du pont de Veyrières à la charge par lui de tenir contrôle exact de ses journées et de celles des ouvriers qu'il y emploiera, et des dépenses de tout genre, dont il sera payé et remboursé en rapportant lesdits contrôles de lui dûment certifiés, arrêtés et visés par le Sr AUZILLON, ingénieur du Languedoc.

Fait à Aubenas, ce 10 Août 1788, le chevalier de Tauriers, subrogé, Lachadenède, syndic du Vivarais, signés à l'original.

Pour copie conforme

Lachadenède, Syndic du Vivarais

Vincent LAPLANCHE se met aussitôt au travail et exécute les réparations en Août et Septembre 1788. Après quoi, il fournit le justificatif demandé, qu'il intitule "Contrôle des journées employées à la réparation de la grande arche du pont de Veyrières sur la route d'Aubenas à Montpezat et à Burzet, commencé le 25 Août 1788".

On y trouve les noms suivants pour les ouvriers : Jacques BONNAUD, Pierre TEYSSIER, Jean FRANCOIS, Pierre BONNAUD, Claude VIGIRIE, François COSTE, Louis PRAT, Louis VIGNE, François BEGAND, Joseph PERGE, CHAPUIS (maître charpentier), son compagnon, LA LIBERTE (maître maçon), BARDINE, PERGE, BLACHERE père et fils, François AULANIET, François (scieur de long), son compagnon, André VEYRINSE, François BONNAUD, Mathieu NAVET LA DOUCEUR, Jean BAUME, Jean VEYRENC.

On notera les pittoresques noms de compagnons.

Ce contrôle est certifié par AUZILLON et signé pour acquit par LAPLANCHE. Les journées de travail y sont détaillées, et les paies comptabilisées. Le total atteint 539 livres 3 sols et 9 deniers.

Séparément, sont énumérées les dépenses faites, qui s'élèvent à 1247 livres et 4 sols, et les journées de LAPLANCHE, qui s'élèvent à 240 livres. Le sieur AUZILLON certifie les dépenses et le document porte la mention : "Payé sur le préciput 1247 livres".

Toutefois, AUZILLON ne certifie pas les journées de LAPLANCHE, et écrit au Syndic LACHADENEDE pour signaler qu'à son avis, les dimanches ne devraient pas être payés. De plus, il estime trop élevé le prix de 3 livres la journée payé à certains ouvriers.

Le compte final de Vincent LAPLANCHE (sans y comprendre les journées) s'établit ainsi, le 4 octobre 1788 :

- Recettes : 777 livres 12 sols
- Dépenses : 1786 livres 7 sols 9 deniers
- Reste dû : 1008 livres 4 sols 9 deniers

On remarquera la date de cette grosse réparation : 1788. Un an plus tard, M. de LACHADENEDE aura bien d'autres soucis...

LE GRAND CHEMIN DE VIVARAIS EN AUVERGNE

Dans un "Mémoire sur l'état des chemins du pays de Vivarais et des ouvrages à faire", daté du 25 Janvier 1740, on trouve cette indication, à propos des routes principales : "Du Teil à Villeneuve, et de là par le Pont d'Aubenas, Montpezat, la côte du Pal et le Béage jusqu'au pont des Chabanis, limite du Velay, route qui conduit du Rhône en montagne et au Puy, traversant le milieu du Bas-Vivarais dans la longueur de 16 lieues, et où se trouve le pont de la Baume nouvellement construit sur la rivière d'Ardèche".

Le même document indique que la route du Puy par Mayres n'est alors pas percée au delà de Thueyts, depuis le pont de la Baume.

Un peu plus loin, ce document dit encore : "6000 à 7000 livres pour la construction d'un pont sur la rivière de Montpezat au moyen duquel et du chemin qui est fait pour y passer sur un pont de bois en attendant, on n'aura plus besoin des ponts de la Tailhade et du Barutel, ponts les plus dangereux et les plus étroits qu'on puisse voir ...!"

La rivière de Montpezat est la Fontaulière. Le pont en question est le pont de Veyrières. Le chemin descendant qui y arrive partait du grand chemin de Vivarais en Auvergne, à Meyras, descendait par la Combarazal jusqu'à Veyrières, où une passerelle sur la Fontaulière lui donnait accès à la rive gauche de la rivière.

Le pont de la Baume est mis en service en 1737. A partir de ce moment, tout le trafic de la route d'Auvergne venant d'Aubenas par exemple, peut arriver à Pont de Labaume par la rive droite de l'Ardèche passer en tout temps sur la rive gauche par le nouveau pont, traverser Pourtalou, le Fez, atteindre le pont de Veyrières, passer sur la rive droite de la Fontaulière et rejoindre, par le chemin existant, l'ancienne route d'Auvergne à Meyras.

Comme le dit si bien le mémoire, la construction d'un solide pont de pierre à Veyrières fait qu'on n'a plus besoin des ponts de Réjus et du Barutel, quel que soit le temps.

Mieux, on ne tardera pas à remarquer que le chemin de Veyrières à Meyras ne passe pas loin du carrefour d'Amarnier. Alors, on ouvrira un nouveau tronçon de chemin, reliant directement le pont de Veyrières à la route d'Auvergne, au carrefour d'Amarnier (ou Amarignier). Ce nouvel itinéraire, plus court et moins accidenté, est immédiatement adopté par le trafic. Meyras est effectivement mis hors circuit et ne s'en remettra pas.

Après ces modifications, le trajet du grand chemin de Vivarais en Auvergne est totalement modifié. Il passe maintenant par Romégier, le pont de Labaume, Pourtalou, le Fez, le pont de Veyrières, le Plot, Amarnier, Champagne, alors qu'à l'origine, il passait par Romégier, Poudes, Réjus, le pont de la Talhade, le pont du Barutel, Meyras, Amarnier, Champagne.

PEAGES ET ROUTES

Les droits de péage constituaient une précieuse source de revenus pour les seigneurs. Aussi les péages s'étaient-ils multipliés au long des chemins du Vivarais et plus encore, au long des 130 kilomètres du Rhône ardéchois. Leur multiplicité avait atteint le point où elle constituait une sérieuse entrave au commerce, et les protestations des marchands ne cessaient de s'élever à ce sujet, et surtout au sujet de l'arbitraire total qui régnait alors.

Louis XII procéda à une première mise en ordre des péages. En 1540, un tarif uniforme fut établi, et plus ou moins respecté. Plus tard, Colbert réduisit encore les péages, et Calonne pensa même (sans succès) à les abolir complètement.

L'autorité royale imposa, surtout au dix-septième siècle (et pour des raisons stratégiques, liées aux guerres de religion) l'ouverture ou l'amélioration de nombreuses routes dans le Vivarais.

Le service des Ponts et Chaussées fut créé dès 1633.

Le mouvement s'amplifie au dix-septième siècle. A titre d'exemple le budget d'entretien des routes est de sept millions de livres, alors qu'il était de sept cent mille livres au temps de Louis XIV. En 1720, par ordre royal, la corvée est établie dans tout le royaume afin d'astreindre les pays à fournir la main d'oeuvre nécessaire pour les routes et canaux. Cela est d'autant plus remarquable que toutes les autres corvées ont pratiquement déjà disparu à cette époque.

Dès le début du siècle, l'intendant Basville fait ouvrir et améliorer 28 chemins royaux dans les Cévennes et les Boutières. En 1747 est créée l'Ecole des Ponts et Chaussées.

La Révolution marquera un temps d'arrêt dans la progression et même de recul en raison des destructions et dégradations qu'elle entraînera. Mais au XIX^e siècle, une intense activité se manifestera en Vivarais que nous détaillerons peut-être un jour.

ECHANGES ET VOIES DE COMMUNICATIONS

Quelques indications sur la politique routière du Directoire de l'Ardèche, au début de 1791

On sait que 1789 remplaça les Etats du Vivarais, chargés, entre autres tâches, de pourvoir à l'entretien des voies de communication par une "Assemblée administrative élue" de 37 membres, un Directoire qui disposa d'un pouvoir décentralisé. Le procès-verbal de cette Assemblée pour la période du 1^o Janvier 1791 au 14 Février 1791 (imprimé par Pierre GUILLET "imprimeur du département de l'Ardèche à Privas" In octavo de 219 pages, suivi de 19 pages de tables) montre que les routes et leur entretien occupèrent longuement cette assemblée, malgré ses soucis purement politiques nés de "l'affaire du Pont Saint Esprit", des remous soulevés par le serment constitutionnel des prêtres ou l'élection de certains juges.

UNE DECENTRALISATION BIEN ACCUEILLIE

Placée sous la présidence du Colonel d'Infanterie M. Marie-Just Antoine de la RIVOIRE de la TOURETTE, chevalier de Saint-Louis, de la ville de Tournon, la session après le discours de son président, entend celui de son Procureur-général-syndic, M. DALMAS, d'Aubenas, qui ne manque pas de vanter les effets heureux qu'on peut attendre de dispositions qui vont être prises *"Je mets au premier rang les ouvrages et les travaux publics ... Vous vous occuperez dans tous les cas des soins les plus propres à perfectionner, dans cette matière, l'économie : une réflexion qui n'échappera pas à votre sagesse et qui conduit naturellement à ce grand but, c'est que la subdivision des bénéfices de main d'oeuvre y est très importante, parce que les tâches et les adjudications étant moins considérables, on est assuré d'y admettre un plus grand nombre et d'obtenir de meilleurs marchés ; un second avantage qui résulte de cette subdivision, c'est qu'elle tend à la plus grande perfection des ouvrages, parce qu'ils peuvent rester à des adjudicataires domiciliés sur les lieux, qui doivent nécessairement se contenter d'un moindre bénéfice et redoubler en même temps de soins et d'attention, dans la crainte des reproches journaliers qu'ils ne sauraient éviter, lorsqu'ils habitent au milieu de ceux qui sont les témoins de leurs travaux et qui ont un intérêt plus prochain à les voir perfectionner"*.

GRANDS TRAVAUX ET INTENTIONS SOCIALES

L'attention portée aux travaux publics n'est cependant pas étrangère à des considérations sociales *"La mendicité et le vagabondage fixeront aussi vos regards. La pauvreté est malheureusement une des conditions inséparables de l'état de société ; c'est à l'administration à faire pour elle tout ce que la justice et l'humanité lui permettent ; cette salubre pensée doit être toujours présente à son esprit dans toutes les dispositions propres à prévenir la misère et la mendicité qui marche à sa suite. Le plus grand bien sans doute serait d'attaquer les sources de cette mendicité en veillant attentivement sur les premiers développements de la misère, en ouvrant des travaux publics surtout pendant les mortes saisons de l'année, en répandant des secours à propos dans certains temps, en favorisant, en multipliant les asiles pour les malades et en donnant surtout son attention à connaître exactement les ressources et les besoins des différentes parties, afin de pouvoir y distribuer dans une proportion intelligente, les secours, les travaux et les encouragements ...*

PROCÈS-VERBAL
 DES SÉANCES
 DE L'ASSEMBLÉE
 ADMINISTRATIVE
 DU DÉPARTEMENT
 DE
 L'ARDÈCHE,
 SÉANTE A PRIVAS.



A PRIVAS,
 De l'Imprimerie de PIERRE GUILLET, Imprimeur
 du Département de l'Ardèche.

1791.

Le Directoire de l'Ardèche ayant présenté à l'Assemblée Nationale un tableau des calamités dont il a souffert, l'Assemblée a alloué à l'Ardèche, comme à chaque département, une somme de quatre vingt mille livres "Ces secours et celui de trente mil livres promis par le Decret du 13^{eme} juin, doivent être employés à former des ateliers de charité dans les différentes parties du département, excellente institution qui présente l'exemple de la meilleure charité politique, celle des secours donnés en échange d'un travail utile".

LA COMMISSION DEPARTEMENTALE DES TRAVAUX PUBLICS

Dès le 4 janvier, l'Assemblée Départementale forme six commissions le Comité des rapports ; celui des Domaines nationaux ; celui des travaux publics et ateliers de charité ; celui des municipalités, démarcations de districts et cantons (on met en place le nouveau découpage administratif) ; celui de la comptabilité, impositions dettes et affaires ; celui, enfin, du commerce, agriculture, industrie, manufacture, mendicité, vagabondage et affaires extraordi-

naires. Le Comité des "travaux publics et atelier de charité" est formé de M. DEREBOUL de Bourg Saint Andéol, CHEAUVEAU du Cheylard, DUBESSET de Lamastre, DUMONT de Gravières, LANTOUZET de Rochemaure, PAILHON-LARIBE de St. Etienne de Lugdarès, et CHAMPANHET-Sargeas de St Andéol de Bourlenc (la tradition ardéchoise de l'équilibre géographique dans les commissions est déjà établie)

L'ELECTION DES CINQ INGENIEURS DU DEPARTEMENT

C'est cette commission qui va, le 28 janvier, par vote des administrateurs désigner les cinq ingénieurs du département. Les attendus ne manquent pas d'intérêt par les renseignements qu'ils donnent sur les routes et leur état : *"Le département est un de ceux où les besoins de l'industrie ont le plus multiplié les routes ; il est coupé par plus de trois cents lieues de chemins publics (1 lieue de terre ou lieue commune : 4,445 km) sur lesquels sont établis trois cent dix huit ponts ; les rivières, les torrents qui sillonnent sa surface, demandent une vigilance continuelle sur ses routes ; il faut employer annuellement pour le seul entretien des chemins une somme de plus de cinquante mille livres. Les réparations extraordinaires nécessitées par des circonstances impérieuses suite de la mauvaise construction primitive, s'élèvent au-delà du double. Une surveillance habituelle est indispensable ... il a été délibéré que le Département sera divisé en quatre portions à peu près égales en chemins et en ponts dont le soin sera confié à quatre Ingénieurs et qu'il en sera nommé un cinquième pour résider auprès de l'Administration ou de son Directoire... Outre les quatre tournées d'entretien pour chacun, dont les Ingénieurs de division ont été chargés, ils feront à l'avenir toutes les fonctions précédemment confiées aux Contrôleurs sur les ateliers, et les vérifications extraordinaires dont besoin sera ; leur traitement sera de dix-huit cents livres chacun, par année, faisant un total de neuf mille livres (1).."*

Le premier tour de scrutin ne produit pas de "pluralité absolue" ; au second tour le sieur O'FARELL de Viviers se trouve élu ingénieur du département par 16 voix sur 31 ; D'un "second tour de liste simple" pour l'élection des quatre ingénieurs de division, les sieurs PERIOLAS fils, VIVIEN, AUZEPY et AUZILLON sont nommés ingénieurs à la pluralité de 29 voix sur 31 les deux premiers ; et les seconds à celle de 26 sur 31. Le 4 février, O'FARELL, de Montpellier, écrit au Directoire pour refuser ce poste ; il est remplacé au département par PERIOLAS fils, et ce dernier laisse sa division à son père, qui, âgé de 73 ans, avait le 31 janvier 1791, été gratifié d'une pension de 600 livres par an : sa reprise d'activité s'accompagne de la suppression de cette pension de retraite.

DEJA, DES DIVERGENCES SUR LE TRANSFERT DES CHARGES

Le 23 janvier, le Directoire adresse à l'Assemblée Nationale un mémoire sur la nécessité de mettre à la charge de l'état les deux routes dont l'une longe le Rhône sur la rive droite, depuis Limony jusqu'au Pont Saint Esprit, l'autre est celle *"ci-devant dite d'Auvergne"*, sans doute la route de Mayres au Puy par la Chavade construite à partir du milieu du XVIII^e et dont Arthur YOUNG, venant visiter le Pradel, nous vante l'excellence près de Thueyts, en même temps qu'il déplore la mauvaise qualité des auberges de la région d'Aubenas. Le 9 février, le Directoire charge chaque ingénieur de division de délimiter le secteur de travail de chacun des cantonniers affectés à cette route le long du Rhône.

UN CHOIX : LE SAUPOUDRAGE

Le 29 janvier 1791, le Directoire répartit la somme attribuée aux ateliers de charité entre les 36 cantons des trois Districts du Mézenc, du Coiron

et du Tanargue soit 110 000 livres accordées à titre de secours au département par les Lettres patentes du Roi du 13 juin et le Décret de l'Assemblée Nationale du 16 décembre 1790.

Ces sommes varient entre 2802 livres et 3567 livres (Annonay) dans le district du Mezenc qui reçoit au total 37024 livres 12 sols 8 deniers. Entre 2632 (St. Fortunat) et 3652 livres (Bourg St Andéol) dans le district du Coiron (total 37781 livres, 5 sols, 4 deniers). Et entre 2547 livres (Coucourou) et 4332 livres (Joyeuse) dans le district du Tanargue (au total 37 194 livres 2 sols). *"Les sommes accordées à titre de secours sur le restant des quinze millions, décrétés le 16 décembre dernier seront distribuées, savoir les deux tiers également entre les trente-six cantons de ce Département, et l'autre tiers réparti sur les cantons d'après leur population réelle et nominale" ... "Les ateliers de charité auront le double avantage de sortir l'indigent de l'oisiveté en lui donnant le moyen de pourvoir à sa subsistance, et de rétablir les communications si utiles à la prospérité du commerce".*

Au fil des pages apparaissent les travaux entrepris : réfections de ponts (à Satilleu, à Rosières, près de Silon sur la Cance, sur le Chassezac ...) de digues pour lutter contre les rivières en crue (contre le Doux, près de Lamas-tre, à Beauchastel, à St. Didier et à St. Pierre sous Aubenas) de chemins. Les 12 et 13 février, la liste des ateliers de charité est établie par district et la somme affectée à chacun, fixée. Leur implantation tient compte de la liste des travaux nécessaires dressée par les Ingénieurs du département : 52 ateliers pour le district du Mézenc ; 61 pour celui du Coiron ; 47 pour celui du Tanargue. Leur liste complète occupe une douzaine de pages.

SURVEILLER LES TRAVAUX, COMPLETER LE FINANCEMENT

Le 14 février, les municipalités sont invitées à surveiller le bon fonctionnement des ateliers de charité afin qu'ils soient *"économiques. utiles au public et au soulagement des pauvres"*. On souhaite également qu'elles fassent l'avance des sommes destinées aux ateliers de charité dont elles seront remboursées au fur et à mesure par les Receveurs des districts.

Les sommes reçues pour le financement des travaux routiers n'étant pas suffisantes, le 14 février *"Le Conseil, considérant qu'il ne peut pourvoir autrement que par la voie de l'emprunt aux réparations les plus urgentes, autorisées pendant le cours de la présente session, et qui ne peuvent se différer sans laisser les communications interceptées, a délibéré qu'il sera ouvert aux conditions les moins onéreuses aux contribuables un emprunt de 95 000 livres, qui seront employées au paiement desdites réparations qui restent à la charge du Département, outre celles qui doivent s'exécuter par ateliers de charité, ou à payer ce qui peut être dû aux adjudicataires des réparations ordonnées par le Directoire, les 21 et 23 juillet, 17 août, 17 septembre et 20 décembre 1790."*(2)

LES MESSAGERIES POSTALES

Enfin le samedi 12 février 1791, *"Sur la lecture qui a été faite d'un mémoire au sujet des Messageries à établir dans ce Département, pour faciliter la correspondance ; vu la carte sur laquelle se trouvent indiquées les routes déjà fournies de messagers et celles qui en manquent, le Procureur Général Syndic entendu, il a été délibéré que le susdit mémoire sera annexé au présent Procès-Verbal, et que l'Assemblée Nationale et le Roi seront suppliés d'établir 1° un messenger allant, trois fois par semaine, de Privas, chef-lieu du Département, à Villeneuve de Berg, siège d'un tribunal de District et d'ordonner que le messenger qui va de Villeneuve à Aubenas, l'Argentière et Joyeuse, soit tenu d'aller jusques aux Vans, et payé proportionnellement par la caisse des postes -*

2° Un Messenger de Tournon à Cheylard, pour y porter et rapporter deux fois par semaine les paquets de cette contrée, et des bourgs qui sont sur la route et aux environs, principalement de Lamastre, qui est à moitié chemin ; le Directeur général des postes, bien informé de la nécessité de cet établissement ayant promis d'en faire mention dans le nouveau projet, d'après le vœu fréquemment exprimé par ce Canton appuyé par le Directoire du Département. Et 3° un Messenger portant, deux fois par semaine, les lettres et paquets d'Aubenas à Pradelles, par Saint Martin de Mayres.

Maurice BOULLE

1) "A l'approche de 1789, la journée de travail est payée 12 sols en moyenne soit 0,6 livres - à un manoeuvre agricole". Réf : Sarraméa : Pouvoir d'achat du franc. Information régionale CRDP Grenoble N°32

2) Pour établir une comparaison, relevons que le 5 février, le Directoire procède à la clôture des divers comptes des receveurs (d'impôts) pour l'année 1789 Le compte-rendu fait état des recettes suivantes : GRANDES IMPOSITIONS : 904810 livres - DENIERS DIOCESAINS : 264.186 livres - ENTRETIEN DES CHEMIN : 56010 livres - DEPENSES IMPREVUES (recettes) : 10232 livres - FONDS DE PAYS : 1921 livres - VINGTIEMES : 81428 livres - CAPITATIONS : 215.619 livres - "FONDS QUE LE CI-DEVANT VIVARAIS PRENAIT SUR LES GABELLES : 13.295 livres. Il est également fait mention d'un reliquat sur la gestion 1787-89 mais il ne doit pas être regardé comme disponible : "il faudra en distraire 24 000 livres, imposées en 1789, pour la contribution du Pays aux dépenses de la route du Rhône que les entrepreneurs auront bientôt employées ; s'ils ne l'ont déjà fait".

ECHANGES ET VOIES DE COMMUNICATIONS

Les routes ardéchoises à l'époque du Préfet D'Indy 1817-1818

Les régimes passent, les dossiers restent. Après la Révolution et l'effondrement de l'Empire vient la Restauration ; nous sommes loin désormais de 1791, de la décentralisation et des ingénieurs élus. Le pouvoir est à Paris, relayé par le Préfet, les sous-Préfets, les maires nommés et les fonctionnaires.

Les voies de communication sont toujours parmi les questions à l'ordre du jour. Parce qu'ils servent l'économie et ... l'administration, il est urgent de réparer les chemins "dont l'état de délabrement fait depuis de longues années l'objet des réclamations générales et celui de la sollicitude particulière de l'administration". A problèmes identiques, solutions identiques : en 1817 comme en 1791, on fait appel aux ateliers de charité réglant du même coup une autre question pendante, sociale celle-là. Des chantiers sont à nouveau ouverts sur les routes départementales et sur les chemins vicinaux, mais avec une organisation différente, des moyens et un esprit différents.

Le Roi, le Préfet, le Maire

C'est le Roi qui, par lettre du Ministre secrétaire d'Etat à l'Intérieur en date du 12 décembre 1816, octroie une première somme de 20 000 francs au département "pour venir au secours de la classe indigente".

Cette lettre est destinée au Préfet qui, dès le 20 décembre, s'adresse aux sous-Préfets et aux maires pour les informer "de la sollicitude paternelle de sa Majesté pour ses enfants". Messieurs les maires sont invités à donner tous renseignements utiles pour guider le Préfet dans la répartition des secours "principalement aux lieux où l'indigence trouve moins de ressource".

Cependant, "sans fixer précisément et d'une manière absolue l'emploi qui doit être fait du secours accordé à mon département, ... son Excellence m'indique le travail, comme le genre de secours le plus utile et le plus moral en même temps. C'est donc, Messieurs, à des travaux de charité et s'il se peut à des travaux ... tels que des routes départementales et des chemins vicinaux que doivent être spécialement employés ces fonds ...".

Un mois plus tard, les précautions oratoires ont disparu dans l'arrêté du 15 janvier 1817 qui insiste encore une fois sur la dimension sociale et morale du travail et reprend l'argumentation en faveur des travaux de voirie. Ce sont les maires qui présideront les commissions chargées d'établir et de surveiller les commissions chargées d'établir et de surveiller chaque atelier de charité.

Une autre conception de la société

Le pouvoir est centralisé, Monsieur le Préfet parle de "son" département, la pyramide des fonctionnaires est en place, l'organisation héritée de l'Empire est toujours là. La classe dirigeante s'est reconstituée autour de la noblesse (en 1821 un conseiller général sur

deux sera noble) mais également autour de la haute bourgeoisie, déjà très active sous la Révolution et l'Empire et qui souvent dirige les villes. On retrouve ici ou là les mêmes hommes mais l'esprit qui les anime est bien différent de celui de 1791, ils sont au diapason de Paris.

Pour lutter contre la misère, ce n'est plus à l'administration seule "de faire tout ce que la justice et l'humanité lui permettent". L'article 9 de l'arrêté du 15 janvier 1817 illustre bien le sens que l'on donne au mot charité toujours accolé à celui d'atelier : il est fait appel à la générosité de chacun, au "zèle des classes aisées", par l'intermédiaire des curés et des pasteurs requis à cet effet. La notion d'emprunt, celle d'impôt de solidarité frappant la noblesse et la bourgeoisie dans leur ensemble n'apparaissent jamais ; pour assurer au trésor public des recettes complémentaires, l'Etat préfère s'appuyer, par arrêté, sur l'initiative individuelle.

Les articles 12 et 13 nous rappellent, d'autre part, que la prestation en nature existe toujours et peut consister en travaux de voirie mais "tout passible de la prestation... peut se racheter en argent". Peu précis, ces deux articles risquent d'entretenir une certaine confusion entre la prestation et les ateliers.

Un comité ad hoc

Pas de commission départementale, du moins officielle, mais un comité de surveillance (sic) qui réunit, dans chaque commune, le maire, le curé et un habitant choisi par eux. L'article 6 donne le profil de cet habitant mais laisse le choix aux autorités locales.

Le comité détermine les travaux à effectuer et dresse la liste des indigents ou de ceux qui ne peuvent travailler mais ont besoin d'être secourus. Il donne un avis sur le salaire à accorder mais la décision finale appartiendra au Préfet "de manière à offrir quelques économies sur le prix ordinaire du pays".

Les ingénieurs, quant à eux, sont invités à coordonner les chantiers et notamment à lancer simultanément les ateliers de charité et les travaux normalement inscrits au budget.

Les sommes allouées, leur répartition

L'arrêté du 15 Janvier 1817 porte sur une première somme de 20 000 francs qu'il répartit entre les trois arrondissements (Tournon 7 096 francs, Privas 6 452 francs, Largentière 6 452 francs) mais sans détailler les attributions par canton, par commune ou par chantier.

Une deuxième somme, d'un montant de 10 000 francs, est octroyée dans les mêmes conditions le 8 mai 1817. L'arrêté préfectoral du 6 mars 1818, reprenant les termes de celui du 15 janvier 1817, relance l'activité des ateliers de charité, ordonne la poursuite des travaux sur les routes départementales et les chemins vicinaux et répartit la somme de 9 000 francs à égalité entre les trois arrondissements (1 000 francs ont été distraits du total pour venir en aide "aux" contribuables qui ont éprouvé des pertes par suite de l'intempérie des saisons"). Ce deuxième arrêté précise la liste des routes et chemins retenus et donne, pour chaque atelier, la somme allouée et les communes ou cantons qui pourront en bénéficier.

Ainsi, sont distribuées les sommes de :

"300 francs sur un atelier à établir sur la route départementale n°5, depuis Rocher jusqu'à Jaujac, et où seront reçus les indigents des communes de Prunet, Rocher, Lasouche, Saint-Cirgues de Prades, Jaujac et Prades".
 "300 francs sur un atelier à établir sur le chemin de Saint-Pierre-ville à Privas, par Saint-Etienne-de-Serres, jusques aux limites du canton de Saint-Pierre-ville. Les indigents de Saint-Sauveur-de-Montagut et de Saint-Etienne-de-Serres seront employés sur cet atelier".

Trente cinq chantiers sont concernés : douze dans l'arrondissement de Largentière (six reçoivent 200 francs, les autres 300 francs), dix dans l'arrondissement de Privas (de 150 francs à 500 francs) et treize dans l'arrondissement de Tournon (de 183 francs à 306 francs). Pour l'ensemble des chantiers, quelque soit le lieu de leur implantation, "le prix de la journée demeure fixé à 1 F".

"Néanmoins ce prix pourra être réduit pour les localités où l'on sentira le besoin d'occuper le plus grand nombre possible d'indigents et de réparer sur une plus grande étendue les communications..."

La comparaison du salaire accordé et des sommes distribuées permet de situer l'importance exacte des chantiers ouverts. Quant au secours ainsi apporté pour chaque journée de travail à un chef de famille, il représente 1kg de mouton ou de porc (prix fixé à Privas en 1816).

Un découpage administratif bien réel

L'arrêté du 6 mars 1818 dresse la carte des routes et chemins sur lesquels seront ouverts un ou plusieurs chantiers. La lecture de cette carte révèle les règles qui ont présidé à la répartition des ateliers et l'importance accordée à telle ou telle voie.

Les routes principales ne sont jamais citées. Ce sont la rive droite du Rhône et les itinéraires qui donneront plus tard, approximativement, les nationales 102 et 104. Sans doute ces voies sont-elles à la charge de l'Etat comme cela avait été demandé en 1791.

Pour le reste, la géographie induit bien sûr une répartition à priori mais le rôle administratif et centralisateur du chef-lieu d'arrondissement apparaît néanmoins avec force. C'est notamment le cas s'agissant de Largentière dont le rôle économique ne peut justifier à lui seul une telle convergence de chantiers. Privas, relayé par St Pierreville, privilégie ses relations avec les Boutières. Tournon tient davantage compte des réalités économiques et développe les axes Satillieu-Annonay-Serrières et Vernoux-St Peray. Enfin, les relations entre arrondissements sont rares ce qui accentue encore la structure centralisée imposée par l'administration.

La répartition par cantons (phénomène bien connu sous le nom de saupoudrage) intervient également très fortement mais se justifie par la dispersion des "indigents".

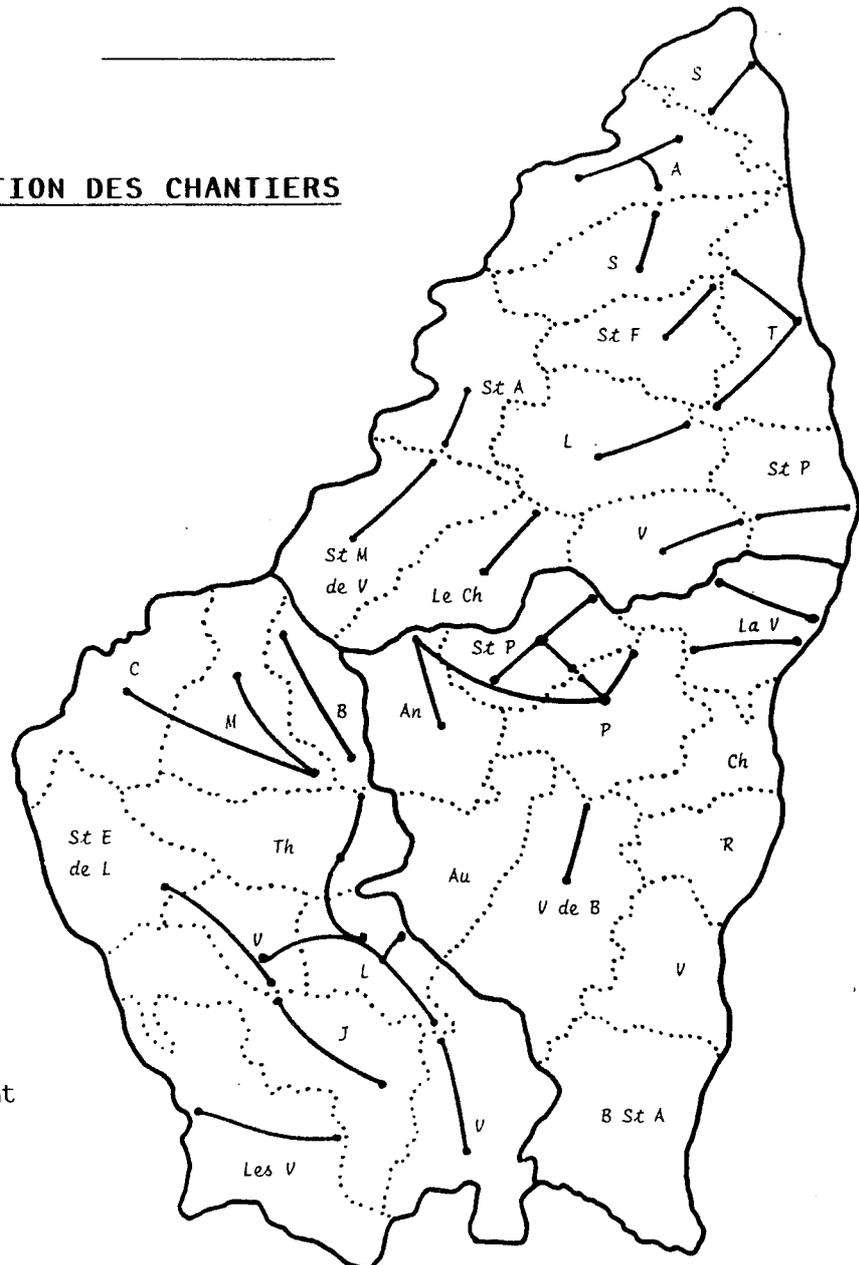
Pourtant, une zone dépourvue d'ateliers pose question les cantons sud de l'arrondissement de Privas n'ont aucun chantier mis à part le chemin Villeneuve de Berg - Privas alors que le seul canton de St Pierreville ouvre trois chantiers et contrôle les travaux établis sur le chemin Mejlhac - Le Gua - Privas. Quelles raisons invoquer pour expliquer ce déséquilibre ? Plusieurs hypothèses peuvent être avancées mais peut-être faut-il voir dans ces entorses aux règles de la répartition l'intervention de notables, de maires "qui ont rivalisés de zèle dans cette circonstance" selon l'expression du Préfet, Monsieur d'Indy.

A moins que quelque clivage politique ou quelque ressentiment à l'égard d'une région "avancée" ne soient venus contrecarrer "l'acte de bienfaisance de sa Majesté".

Pierre LADET

- 1815 - La présence des troupes d'occupation gêne l'ensemencement .
 - 1816 - Longues périodes de pluie. La récolte est très mauvaise, les prix montent, des gens meurent de faim, des bandes de pillards se forment, la répression est sévère.
 - La crise industrielle entraîne l'effondrement des salaires et le chômage dans le textile et le bâtiment.
 - 1817 - Les revenus du patronat augmentent. Devant ce déséquilibre naissent les premiers réformateurs sociaux. Saint Simon publie "L'industrie ou discussions politiques, morales et philosophiques"
 - En Juin l'agitation touche Lyon aux cris de "Vive Napoléon II". 28 condamnations à mort, 34 aux travaux forcés et à la déportation.
 - En août : Amnistie pour les paysans. On fait venir du blé de Russie.
- D'après "Histoire de la France et des Français" Castellet-Decaux Tome X.

REPARTITION DES CHANTIERS



Légende : — Arrondissement

..... cantons



PRÉFECTURE DU DÉPARTEMENT DE L'ARDÈCHE.

ARRÊTÉ

CONTENANT des mesures pour l'emploi de la somme de 20,000 francs, que SA MAJESTÉ a bien voulu accorder au département de l'Ardèche, pour venir au secours de la classe indigente.

Privas, le 15 Janvier 1817.

Le PRÉFET du département de l'Ardèche, Chevalier de l'Ordre Royal de la Légion d'Honneur,

Vu la lettre de Monsieur le Sous-secrétaire d'état au département de l'intérieur. en date du 12 décembre dernier, par laquelle il nous informe que SA MAJESTÉ touchée des besoins qu'éprouve la popu-

lation de notre département, a bien voulu autoriser Son Excellence le Ministre de l'intérieur, à mettre à notre disposition une somme de vingt mille francs, pour venir au secours de la classe indigente . . .

Après nous être concerté avec MM. les Sous-préfets de Tournon et de Largentière, et MM. les Maires et principaux habitants de l'arrondissement de Privas, et nous être entouré de tous les renseignements propres à nous faire connaître les besoins des différens arrondissemens, cantons et communes du

Considérant que le travail étant de tous les genres de secours le plus utile et le plus moral, c'est à des travaux de charité et, autant que possible, à des travaux dont les avantages soient durables, qu'il convient d'employer les fonds accordés au département.

Que sous ce rapport les chemins vicinaux, et surtout les routes départementales, dont l'état de délabrement fait depuis longues années l'objet des réclamations générales et celui de la sollicitude particulière de l'administration, doivent devenir aussi le point principal de l'application de la somme mise à notre disposition. . .

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER.

La somme de vingt mille francs accordée à titre de secours par SA MAJESTÉ, au département de l'Ardèche, est et demeure répartie entre les trois arrondissemens, ainsi qu'il suit; S A V O I R :

- A l'arrondissement de Tournon . . 7096 francs.
- A celui de Privas 6452
- A celui de Largentière 6452

TOTAL 20,000

ART. 4.

Ces fonds seront autant, que possible, employés en ateliers de charité, sur les routes départementales et sur les chemins vicinaux.

ART. 6.

Il sera formé dans chaque commune un comité de surveillance et d'emploi des fonds, composé du Maire, Président, du Curé et d'un des principaux habitants, le plus recommandable par ses lumières et par sa probité, au choix du Maire et du Curé.

ART. 9.

Il sera ouvert dans chaque commune un registre de souscription, destiné à inscrire les dons qui seraient offerts et par les personnes qui désireraient concourir au soulagement de la classe indigente.

L'ouverture de ce registre sera solennellement annoncée dans chaque commune. MM. les Curés et Pasteurs protestans, sont invités à en donner connaissance à leur prône; et à exciter à cet égard le zèle et la charité de leurs paroissiens.

ART. 13.

Tout passible à la prestation en nature, qui n'aura pas répondu à l'appel qui lui aura été fait, ou ne se sera pas racheté en argent, sera remplacé par les soins du comité. Le prix de la journée et l'amende encourue, seront recouvrées administrativement, à la manière des contributions, sur le simple exécutoire du Maire, Président du comité.

D' J N D Y.

ECHANGES ET VOIES DE COMMUNICATION

Les débuts de la navigation à vapeur sur le Rhône

Il y a près de deux siècles, les transports fluviaux n'utilisaient encore que des techniques rudimentaires. En 1825, un rapport de MM. SEGUIN, de MONTGOLFIER et D'AYME nous renseigne sur les conditions de voyage sur le Rhône. Ils estiment qu'il se fait pour six millions de francs de transport par eau, le quintal variant de 4,5 à 7 francs et coûtant, en moyenne, 5 francs.

La plus grande partie des dépenses, les deux tiers, est engloutie par l'entretien des conducteurs de chevaux et des bêtes de halage. A ces frais, s'ajoute une incertitude constante : on ne peut programmer exactement la période d'arrivage des marchandises qui risque d'être retardée de plusieurs mois par les crues du Rhône. Tout halage s'arrête dès que les eaux s'élèvent à 2m 50 au-dessus du niveau ordinaire. Ce manque de régularité auquel s'ajoutent les dangers d'avarie ne permettent pas de transporter n'importe quelle marchandise limitant les produits à ce qui ne craint pas trop : le sel, les eaux de vie, les vins etc ... alors que les biens de valeur circulent par voie de terre à raison de 9 francs par quintal. Il est certain que le transport fluvial revient moins cher, mais, étant donné les risques, il entraîne le paiement d'assurances fort élevées qui dissuadent les commerçants et leur font préférer la route. Quant aux marinières, dans la plupart des cas, ils ne répondent que des accidents résultant de la négligence ou de l'ignorance, les avaries relevant de la force majeure restent à la charge du propriétaire des biens. Dans leur prospectus, MM. SEGUIN, de MONTGOLFIER et d'AYME rappellent :

"D'après des renseignements exacts, il paraît que les chances d'avarie pour la perte de la marchandise s'élèvent au plus à 1/4 pour % en remontant les bateaux de descente s'assurant à demi pour cent, et l'on s'accorde à dire qu'elle présente plus de danger que la montée ".

A ces inconvénients, s'ajoute le facteur temps. En 1825, les équipages qui remontent le Rhône entre Arles et Lyon sont constitués de quatre à six bateaux transportant chacun soixante tonnes, chacun est tiré par huit chevaux. Leur vitesse reste faible, pas plus de quatre mètres par seconde, ce qui implique la nécessité de vingt à vingt-cinq jours pour effectuer le trajet. Le nombre de voyages par an se limite donc à neuf ou dix pour les gros équipages alors que les petits en réalisent parfois une douzaine. La dimension des équipages varie, en 1828 M. RICHARD-LILOUD évoque ceux qui font le service entre Givors et Lyon, ils sont dotés de vingt-huit chevaux qui remontent quatre bateaux chargés de 3600 hectolitres. En général, le voyage dure deux jours, le nombre de chevaux employés élève considérablement les frais de transport. La journée de location de chaque animal revient à sept francs, ce qui pour deux jours fait 392 francs soit 14 francs les cent quintaux. A ce chiffre s'ajoutent les frais de personnel, d'entretien et de renouvellement du matériel.

En 1825, quarante équipages remontent donc le Rhône entre Arles et Lyon, à grands frais et subissant les inconvénients précités. Il semble que l'on puisse remédier à cette situation. MM. SEGUIN aîné, P.F. MONTGOLFIER, Louis-Henry-Daniel d'AYME fondent une société en commandite "pour remplacer les chevaux de halage employés à la remonte du Rhône, par des machines à feu". Des études préalables sur la Seine avaient été menées par Pierre-François de MONTGOLFIER et Daniel d'AYME et avaient

fait l'objet d'un brevet le 30 juin 1817. Lors de l'établissement de la société, un des frères SEGUIN se trouve en Angleterre pour des recherches sur les machines à feu applicables à leur projet, un autre approfondit des études sur le lit du Rhône, ses bas fonds, ses courants, la hauteur et l'abaissement successif de ses eaux pour l'établissement des points d'attaches, bases de l'opération.

Leur but n'est pas uniquement de supprimer le halage traditionnel, mais également de concurrencer les transports qui se font par voie de terre, il faut donc égaler leur sureté et leur promptitude. Financièrement, l'opération sera une réussite si l'on peut transporter les produits dans les mêmes conditions que par voie de terre et pour quatre francs le quintal au lieu de neuf francs.

Dans leur projet, les associés prévoient de remplacer les chevaux par une vingtaine de remorqueurs traînant chacun six à huit bateaux. Ces vingt équipages pourraient être augmentés avec une amélioration du trafic. Equiper chaque remorqueur reviendrait à 300 000 francs y compris l'installation de quatre cents points d'attache entre Lyon et Arles (à 600 mètres les uns des autres). Les associés évaluent la dépense annuelle d'un équipage à 170 000 francs. A raison de 12,5 voyages par an, MM. SEGUIN, de MONTGOLFIER et d'AYME estiment une recette de 240 000 francs ce qui laisse un bénéfice de 70 000 francs. Pour la traction, ils croient fermement aux avantages de la machine à vapeur :

"On sait que la force désignée par celle d'un cheval de machine à feu est trois à quatre fois plus considérable que celle d'un cheval ordinaire attelé.

Ainsi la machine à vapeur de quarante chevaux développera une puissance bien plus considérable que les 80 chevaux de halage nécessaires pour remonter les 8 bateaux de charge d'un équipage ; le défaut de simultanéité dans les mouvements des 40 chevaux attelés à la fois leur fait, comme on sait, perdre une partie de leur force, ce qui n'arrive pas dans l'emploi d'une machine à vapeur".

Les promoteurs n'hésitent pas à proclamer que leur projet est supérieur à l'utilisation d'un canal et du chemin de fer, or on sait combien les SEGUIN sont attachés à ce mode de transport. Le 8 avril 1825, ils fondent leur société par devant maître BAUDESSON avec un fonds social de dix millions constitué par mille actions de dix mille francs. Les souscripteurs se précipitent, l'amélioration des modes de transport attire ceux que passionnent les techniques. Des personnalités s'inscrivent : le comte de NOAILLES, BIOT qui a déjà collaboré avec Marc SEGUIN pour les chemins de fer, ARAGO, GAY LUSSAC. Bien sûr, d'autres, avant les SEGUIN, ont déjà envisagé l'utilisation de "machines à feu" pour propulser les bateaux, mais leurs méthodes demandaient à être perfectionnées.

Avec les premiers fonds, les frères SEGUIN installent un chantier à Andance où ils entreprennent la construction du voltigeur "Ville d'Annonay". Ils l'équipent de chaudières importées d'Angleterre, mais très lourdes, elles ne permettent qu'un rendement médiocre et consomment du charbon en trop grande quantité. La société renonce à l'utiliser comme porte-câbles (1) et entreprend la construction d'un autre bateau "le voltigeur". Elle espère qu'un changement (2) dans la forme et la disposition des chaudières, dans la coup et la dimension du bateau" permettront d'accroître la vitesse, mais l'entreprise s'avère décevante.

(1) Le voltigeur "Ville d'Annonay" n'a pas immédiatement été mis au rebut. Pendant quelque temps, il a fait un service de voyageurs entre Vienne et Lyon. Il remontait en 6h30 et descendait en 8 h, ce qui donne une vitesse de 8 km/h en eau dormante.

(2) Rapport de M. RICHARD-LIOUD, 1828.

"Ce nouveau voltigeur n'a servi qu'à une nouvelle déception il n'a gagné ni assez de vitesse, ni assez d'économie, et après avoir rempli pendant un mois le service de paquebot entre Lyon et Châlons, quoique cette entreprise ait paru prospérer, qu'elle ait soutenu la concurrence pour la vitesse, et que ses recettes fussent de 4 ou 500 F par voyage de trois jours, le résultat était de la perte, par le motif que pour obtenir la vitesse indispensable, il fallait consommer plus de 150 hectolitres de charbon première qualité à 3F l'hectolitre ; il a donc fallu discontinuer ce service, et à plus forte raison ne point songer à un agent aussi coûteux, pour le transport des câbles de la remorque. Ce bateau voltigeur est en ce moment amarré au chantier du chemin de fer, sur le quai Pérache, à Lyon, à la garde d'un homme sûr".

Ne se décourageant pas, SEGUIN et ses associés mènent à bien la construction d'un remorqueur et ils l'essaient entre Givors et Lyon. Dans son rapport du 13 janvier 1828, RICHARD-LIOUD raconte l'expérience à laquelle il a assisté le 14 décembre précédent :

"Nous sommes partis le 14 décembre à sept heures du matin, par des eaux ordinaires, en remontant trois bateaux chargés de 2700 hectolitres de charbon, à 80 kilogrammes l'hectolitre ou 2100 quintaux métriques, nous avons marché de sept heures du matin à cinq heures du soir, en nous arrêtant une heure et demie pour la dînée des chevaux, et nous sommes arrivés à Lyon le lendemain, à cinq heures du soir, après dix-sept heures de marche effective : nous avons parcouru 21 000 mètres ou 1 200 mètres à l'heure..." Le prix de la force motrice est estimé pour ce trajet à 10 F par cent quintaux alors qu'il aurait été de 14 F pour un halage ordinaire.

Le nouveau système est également à l'origine d'une économie des cordages puisque au lieu de traîner sur le rivage, ils n'ont désormais des contacts qu'avec les poulies. Il donne également plus de possibilités aux mariniers car la puissance de la machine leur permet de se sortir des situations dangereuses :

"Le deuxième avantage est que, dans le passage des barres ou bancs de gravier, quand le halage s'enclave, il est obligé d'attendre une force étrangère pour se remettre à flots ; dans les passages rapides, il est quelquefois obligé de sauver les chevaux, de couper son câble et d'exposer les bateaux à se briser sur le rivage. Dans notre entreprise, au contraire, nous avons, contre ces deux cas, une ressource assurée : c'est celle de pouvoir doubler et tripler momentanément la force de la machine, en laissant accumuler la vapeur ..."

"Le troisième avantage est de pouvoir, par le secours de notre machine, quel temps qu'il fasse, redescendre nos équipages de Lyon à Arles en 14 à 15 heures, car nous marchons avec une vitesse de 20 000 mètres à l'heure, en descendant : tandis que les équipages ordinaires mettent toujours deux jours et demi, et ne peuvent pas marcher quand le vent est trop grand, parce qu'ils n'ont pas comme nous, à leur bord, une force de 30 chevaux à opposer aux résistances. Avec 3F 50 de charbon que l'on a vu que nous brûlions par heure, ou 50 F par descente, nous économisons donc sur le halage au moins un jour, dont on a vu que la dépense était de 300 F pour un équipage de la force du nôtre : c'est donc au moins 3 000 F d'économie par an pour chaque remorqueur.

Enfin, le quatrième avantage est d'une grande conséquence : c'est celui que dans les eaux basses, les grandes eaux et les gelées, où le halage devient impossible, notre force motrice ne dépense que le simple intérêt ou environ 15 F par jour, tandis qu'un équipage de même force consomme au moins 120 F en nourriture de chevaux".

Les associés semblent très optimistes, bien que l'opinion publique se méfie désormais de ce mode de transport parfois dangereux, un accident a, d'ailleurs, fortement choqué la population. Certes, MM. SEGUIN ne

sont en rien responsables puisque la mésaventure est arrivée à un entrepreneur de bateau de Lyon, M. GAILLARD. Un bateau qu'il avait commandé en Angleterre fut essayé le 3 mars 1827, il heurta une pile du pont de la Guillotière, la chaudière explosa, les flots engloutirent le navire et vingt-huit passagers.

En 1828, tous les problèmes mécaniques ne sont pas résolus, bien que MM. SEGUIN espèrent faire bénéficier la navigation des progrès accomplis pour les chemins de fer.

"M. SEGUIN l'aîné, à l'occasion de l'emploi des machines à feu pour le roulage du chemin de fer, a conçu et médité l'idée d'une nouvelle forme de chaudière, dont les premiers essais ont confirmé la théorie ; si l'expérience du chemin de fer démontre le succès que M. SEGUIN en espère, le résultat serait qu'avec une chaudière qui ne pèserait que le cinquième du poids, on obtiendrait un cinquième de plus de vapeur nul doute alors, qu'avec ce système de chaudière adapté au voltigeur, on obtint une vitesse et une économie suffisantes pour exploiter avec un grand avantage un service de postes ...".

Malgré ces prévisions optimistes, certains actionnaires se découragent, il est vrai que les résultats se font attendre, la remonte des bateaux grâce à des points fixes est encore handicapée par la variation de la hauteur d'eau, par l'insuffisance des machines, la mobilité des fonds.

Aux propos optimistes de janvier 1828, suivent des paroles plus amères le 18 novembre 1828. Les commissaires présentent aux actionnaires une situation critique. Evidemment, tout pourrait changer si on autorisait les gérants à poursuivre leurs essais, ce qui nécessiterait le versement d'un second vingtième du capital. Les statuts ne permettent pas cette opération, aussi l'assemblée prononce-t-elle la liquidation.

MM. SEGUIN, de MONTGOLFIER et d'AYME renoncent au cinquième du produit de la liquidation en faveur des souscripteurs. La mise de fonds des actionnaires est remboursée intégralement par des titres du chemin de fer de Saint-Etienne à Lyon.

Ce désir de remplacer le halage traditionnel par des bateaux à vapeur se solde donc par un échec. Mais la volonté de perfectionnement reste présente à l'esprit des SEGUIN et ils espèrent beaucoup de l'amélioration des chaudières avec, en particulier, l'emploi de la chaudière tubulaire. Ils conçoivent également que les bateaux, eux-mêmes, doivent avoir un profil plus étudié. Si cette entreprise des SEGUIN a été moins probante que celle des chemins de fer, elle n'en est pas moins intéressante.

Marie-Hélène RAYNAUD

BIBLIOGRAPHIE :

Société en commandite de MM. SEGUIN, MONTGOLFIER, d'AYME et compagnie pour remplacer les chevaux de halage employés à la remonte du Rhône, par des machines à feu, Paris, 1825, 29 pages.

Rapport de M. RICHARD-LIOUD d'Annonay, commissaire de l'entreprise, SEGUIN, MONTGOLFIER, D'AYME et compagnie, pour le halage sur le Rhône, par la vapeur à points fixes, Paris, 13 janvier 1828, 16 pages.

MARCHAL P.-E.

SEGUIN L., Marc SEGUIN, Lyon 1957, 224 p.

LIVRES DE CHEZ NOUS ... LIVRES DES NOTRES ... LIVRES SUR NOTRE PAYS ...

Frédéric MAYOR

"La famille Durand du Bouschet de Pranles"

Edit. Réveil, 64 p., nombreuses illustrations photos en couleurs photos en couleurs (Musée Protestant de Pranles 07000 Privas, 45 f. + port).

Le tricentenaire de la Révocation de l'Edit de Nantes suscite en 1985 bien des initiatives et quelques esprits pourraient se demander si elles sont nécessaires en ces temps qui se veulent oecuméniques. Est-il bon de rappeler ces jours de sang et d'intolérance. Le pasteur Mayor écarte, dès son avant-propos, cette réserve : il faut se demander "quel héritage ont transmis Pierre et Marie DURAND, dont la revendication par la souffrance était le signe de leur dignité d'hommes et de leurs caractères d'enfants de Dieu". Opinion qu'on ne peut que partager : il n'est jamais prudent de cacher les faits qui interpellent encore ; ils réapparaissent toujours et la charge explosive dont ils peuvent être porteurs n'en est alors que plus violente. De plus Pierre et Marie DURAND, en donnant sa noblesse au mot "résister" ont pris chez nous valeur mythique. Rappeler la situation des Réformés au début du XVIII^e les replacer dans leur contexte familial et communautaire par des données biographiques, c'est certainement les ramener à une dimension plus proche, plus humaine. C'est aussi souligner la place qu'ils tiennent dans la marche vers la pleine liberté de conscience et vers la reconnaissance des Droits de l'Homme, bien au delà de leur communauté religieuse d'origine. Sans atteindre la dimension des travaux d'André Fabre - à qui le pasteur Mayor nous renvoie d'ailleurs - cet ouvrage sera utile ; il est de plus très élégamment présenté.

M.B.

Alain MOLINIER

"Aux origines de la Réformation cévenole"

in Annales, numéro de mars-avril 1984, 24p.

A. Colin éditeur, 103 bd St Michel Paris, le N° 55 f.
et

"Niveau d'instruction dans le Vivarais rural protestant"

in Bulletin de la Société d'Histoire du Protestantisme français de janvier-mars 84, 22p. BSHPF, 54 rue des St Pères - Paris, le N° 40 f.

L'annuaire par paroisses et communes, d'Alain Molinier, édité par le CNRS est connu et apprécié de tous les chercheurs locaux qui attendent l'édition intégrale d'une thèse dont on a beaucoup parlé admirativement.

Dans l'article paru dans les Annales, l'auteur cherche à cerner où et quand la Réforme s'implanta chez nous. A partir d'actes notariaux (mariages ou testaments), et selon les volontés religieuses qui y sont exprimées (ainsi dans les testaments d'après les soins donnés prioritairement aux âmes, d'après les honneurs funèbres choisis, d'après les legs pour les âmes du purgatoire ou d'après les dons aux pauvres), M. MOLINIER décèle l'influence d'un catholicisme resté orthodoxe ou, au contraire, l'émergence d'un ralliement à l'esprit de la Réforme, émergence qui s'affiche surtout après 1560. A partir de ces données, il peut établir les grands itinéraires de pénétration et des mouvements de la réforme dans l'espace languedocien. Ou l'importance de cette pénétration selon les fonctions sociales ou les activités professionnelles dominantes. L'article porte plus sur la région du Gard que sur l'Ardèche, cependant les régions d'Aubenas, Largentière et Les Vans sont incluses dans cette étude. "La Cévenne vivaroise a été gagnée selon la direction nord-sud ... Du Valentinnois, les réformes ont gagné la baronnie de Crussol où l'action combinée de l'évêque de Valence, Jean de Montluc, et du baron de Crussol, vicomte d'Uzès, ont fait de cette baronnie la plaque tournante des réformes. De Crussol, celles-ci ont glissé vers la baronnie de Privas et Aubenas ; c'est à partir de ces dernières que s'est réalisée l'imprégnation cévenole. Dans la période 1540-1560, 20% des testateurs d'Aubenas et de sa zone d'influence sont des pré-réformés... Cependant, dans le nord et l'ouest de la Cévenne vivaroise, l'imprégnation se dilue ou disparaît".

Dans l'article paru dans le B.S.H.P.F. M. MOLINIER est allé voir de plus près l'idée communément admise qu'à "un catholicisme peu instruit, économiquement et intellectuellement mou", s'opposerait du XVII^e au XIX^e "un protestantisme actif, entreprenant instruit". La minorité protestante, durant cette période, se maintient entre 12 et 16% de la population ; elle est à 92% rurale. En même temps, le département d'Ardèche, selon l'enquête de Maggiolo en 1877-79, ne se situe qu'au 56^e rang sur 89 départements pour l'instruction. Cette situation constitue un terrain privilégié d'étude.

Lorsque l'Eglise, après la Révocation décide l'éducation autoritaire des enfants protestants, elle lie l'apprentissage de la lecture et de l'écriture à la connaissance du catéchisme catholique. Un énorme effort de scolarisation est fait en direction des pays huguenots, notamment

LIVRES DE CHEZ NOUS ... LIVRES DES NOTRES ... LIVRES SUR NOTRE PAYS

de la région des Boutières et de Vernoux : les maîtres y seront plus nombreux, mieux répartis, sans doute plus compétents parce que mieux payés (un régent y gagne 120 à 150 livres en 1740, pendant qu'en pays catholique, les traitements stagnent entre 50 et 30 livres, et qu'on manque alors de postulants) Au recensement de 1740, obligatoirement signé par les consuls des communautés, l'examen de 1333 signatures permet d'établir que 74,8% des consuls ont une signature correcte dans les cantons fortement protestants de Privas, St Pierreville, Chomérac, La Voulte et Vernoux (contre 59,9% dans tout le Vivarais).

Lorsque la persécution relâche son étreinte, plus encore quand la Révolution fait cesser la contrainte, la scolarisation ne semble plus progresser. En 1793, un représentant en mission de la Convention signale le peu d'empressement des Ardéchois pour l'instruction. Les statistiques, après l'Empire (d'après celle qui concernent les conscrits) montrent cette dégradation : 67,2% des conscrits sont illettrés vers 1830, et la situation est à peu près identique entre pays catholiques et pays protestants. L'instruction des filles est elle, totalement négligée. Un pasteur de Vernoux déplore, sous Charles X que 39,4% des garçons soient illettrés et 67,2% des filles ; 20,2% des garçons savent lire et écrire, 6,6% des filles seulement. Comparant communes catholiques et communes protestantes rurales et urbaines, M. MOLINIER montre que les différences que l'on relève alors n'ont plus une origine religieuse mais tiennent aux situations économiques : l'absentéisme estival atteint jusqu'à 85% des inscrits dans les cantons d'économie agro-pastorale ; il est plus faible dans les villes. La campagne suit avec des décennies de retard l'alphabétisation urbaine ; le retard des filles ne s'atténuant pas ...

Ces quelques notes trahissent sans doute l'ensemble d'un article fort riche ; mais un renvoi en bas de page nous annonce sous "sous presse" "Stagnations et croissance, le Vivarais au XVII^e et XVIII^e siècles" Serait-ce -enfin- l'édition tant attendue de la thèse de M. MOLINIER ?

M.B.

Mémoires d'Ardèche et Temps Présent s'est fixé, prioritairement, d'aider à la diffusion des travaux paraissant au pays (et notamment des comptes d'auteur qui sont parfois le fruit de toute une vie de recherches) cependant deux ouvrages, qui rendront service aux chercheurs locaux, venant de grands éditeurs nationaux, pourront intéresser nos adhérents :

Guy CHAUSSINAND - NOGARET "La Noblesse au XVIII^e siècle"

Hachette 1976, réédit. Historiques Complexe, Bruxelles 1984, 240 p. Préface de Le Roy Ladurie, importante bibliographie, pas d'index. L'auteur dresse de la Noblesse au XVIII^e un tableau social, culturel, économique, montrant ses aspirations diverses, son mode de vie

au moment où l'Ancien Régime est contesté. Bourré de détails et de chiffres ; cet ouvrage permettra au chercheur ardéchois de situer dans la Nation, les familles nobles du Vivarais. De plus des pages sont consacrées au Comte d'Antraigues, considéré comme représentatif d'un courant qui conteste l'absolutisme qui souhaite par réunion des Etats aboutir à la disparition des Ordes et à une société individualiste cimentée par l'égalité des citoyens. Pensée qui, en son temps, atteignit une popularité aussi grande que celle, plus connue, de Sièyès. Nous retrouvons le même Comte d'Antraigues, occupant une place de choix dans le livre du doyen Godechot.

Jacques GODECHOT

"La contre-révolution" 1789-1804"

Collection Quadrige, aux PUF, 1961 rééd. 1984, 422 p. index, pas de bibliographie. (Comme le précédent : prix abordable, collection de poche).

C'est la réédition d'un classique dans lequel l'auteur étudie d'abord les diverses doctrines puis les actions tentées par les adversaires de la Révolution. Le Comte d'Antraigues, à peine élu aux Etats de 89, se montra non plus un libéral comme pendant son séjour en Vivarais, mais bien vite comme un féodal reniant ses premiers enthousiasmes. Il est ici présent à la fois comme doctrinaire et comme homme d'action, animant jusqu'à sa mort une série de complots, disposant d'un réseau d'informateurs à la solde des puissances étrangères (Le conventionnel d'Antraigues, Gamon, fut-il réellement un de ces agents M. GODECHOT l'affirme). L'Abbé BARRUEL également Vivarois et natif de Villeneuve, apparaît comme un théoricien de l'absolutisme intégral. Ennemi irréductible de la Révolution, Augustin Barruel y voit à la fois le résultat de complots venant des Philosophes et de la Maçonnerie, et l'expression de la volonté divine qui veut punir la France et son déclin intellectuel et moral au XVIII^e. Plus que les "Mémoires sur le jacobinisme" -ouvrage souvent cité- M. GODECHOT considère "l'Histoire du Clergé pendant la Révolution Française" comme le livre le plus significatif du bouillant polémiste jésuite. Enfin, les mouvements insurrectionnels du Vivarais, notamment ceux de Jalès et de Banne, font l'objet d'un chapitre.

M.B.



LIVRES DE CHEZ NOUS ... LIVRES DES NOTRES ... LIVRES SUR NOTRE PAYS

Josette PERNOLET, LE MARCHÉ AUX PANIERS

Essai sur les marchés d'Annonay dans leur contexte
118 pages, 95 illustrations, 1984, chez l'auteur, 15
Lapres, 07100 Annonay

Josette PERNOLET, qui n'est pas un écrivain professionnel, a choisi pour son essai de se limiter aux marchés d'Annonay. Elle a eu raison, car c'est un sujet qu'elle connaît bien puisqu'elle est placière sur ces marchés, autrement dit qu'elle y attribue les emplacements aux marchands et autres vendeurs.

Dans un style primesautier qui ne manque pas de charme, elle conte dans tous leurs détails les activités qui se déroulent sur "Le Marché aux Paniers" qui, loin d'être celui où l'on vend paniers et corbeilles, est celui où l'on apporte ses marchandises et les expose dans des paniers qu'on espère bien remporter vides.

Josette PERNOLET a pressenti le passage des paniers aux camions réfrigérés et compris que les marchés allaient perdre leur physionomie. Aussi a-t-elle, écrit-elle, "interrogé les Anciens et les Anciennes, les vieux journaux et les cartes postales, fait parler les uns et les autres, écouté surtout". Et déversé sa moisson dans ce livre. Etrangère à la région, elle a apprécié que lui ait été réservé un accueil typiquement ardéchois marqué à la fois par la chaleur et la retenue.

Son livre fourmille de renseignements variés sur un sujet qu'elle fait remonter au XVI^e siècle. Elle sait quand une place a été baptisée et pourquoi, ce qui a été vendu au long des siècles, par qui, à quel prix.

Bref, ce livre illustré de photos anciennes et nouvelles et de cartes postales est une mine de renseignements et se lit avec plaisir.

Y.R.

**DE DEUX CHOSES L'AUTRE
D'UN BLEU IMMOBILE,
de Mireille COULOMB**

Une femme marche sur une murette de pierres supposées sèches, ce qui évite tout risque de chute, dans une pinède qui pourrait bien être d'Ardèche. En tout cas, elle est méridionale : quelque chose dans l'intensité de la vision, dans celle de la voix, dans celle du bleu du ciel, aussi, en témoigne à l'évidence. Ce n'est pas un livre du Nord, et les brumes, si elles s'y trouvent, aspirent notoirement à s'aspirer.

Quand une femme marche sur une mur de pierres sèches dans l'énergique sensualité d'un juillet immatériel, le surgissement n'est pas loin. Tout faune même sur le retour, tout machiste même repent, pense aussitôt à quelque histoire de bruissement inorthodoxe, de froissement de soie sur la bruyère, de saisissement suivi de connaissance, biblique peut-être. C'est bien ce qui arrive, mais pas comme le vulgaire l'entendrait.

C'est la femme qui crie, comme il se doit. Mais ce cri lui vient de loin, sans doute d'une incertaine et précédente aventure. Et sitôt qu'elle crie, voici que se déchire l'intensité bleue du souvenir et de l'absence. Tout le réel reprend ses droits ; et la voici seule, sur un mur dont on n'a jamais autant soupçonné qu'il branlait, et ne menait nulle part. Elle n'est plus rien qu'une femme qui crie, de solitude et de désir, par conséquent de malheur.

Voilà l'histoire. Les illustrations soulignent et ne font penser à rien d'autre. C'est un compliment, à mon sens. L'ensemble se vend dans toutes les bonnes librairies, ardéchoises ou non.

M.R.

POEMES - MISSIVES

**Guide du Poème, Rochessauve en Ardèche
07210 CHOMERAC**

"Le passage du facteur peut devenir grâce à vous le passage de la poésie". Certes, cela pourrait être un encouragement à écrire sous forme poétique vos messages d'amour, d'amitié ou de rupture. Le cas des déclarations de revenu n'est pas prévu. Dommage.

L'ami Paul VINCENSINI est un récidiviste. Il avait déjà produit dans les années 1970 des "Lettres-Poèmes" qui valaient leur pesant de très beau papier, avec des textes superbes. Voilà à présent du papier à lettres, avec en exergue quelques vers de poètes connus ou moins connus : Alain BORNE, Hélène GADOU, qui est aussi la veuve de René-Guy du même nom, Jean COCTEAU, Jean-François DODAT, Jean GUICHARD-MEILL, Jean HERCOURT, Edmond HUMEAU, Adrian MIATLEV, Angèle VANNIER, Jean-Vincent VERDONNET. Vous pouvez écrire avec, ou encore les garder, dans votre table de nuit, pour ne pas être seuls dans vos rêves. On envoie 40 f. à la Guilde du Poème, et on reçoit ces petites merveilles. Pour dire ce que vous ne savez pas dire tout en le disant, ce n'est pas cher. Et pour garder avec soi quelques lignes qui tinteront à jamais dans votre mémoire ou dans votre cœur, alors là, vraiment, c'est donné.

M.R.

**REVUE DES ENFANTS ET AMIS
DE VILLENEUVE DE BERG N° 41, 1985**

Vient de paraître. Déjà presque épuisée. Vite, vite, vite. Courez chez votre libraire, ou commandez à Maurice BOULLE, notre vice-président, à Chantelaise 07170 Villeneuve de Berg.

"Des articles historiques, mon Révérend ?

"Oui, oui, oui, Garrigou, des tonnes. Des savants, des longs, des courts. En plus, la petite chronique de ce pays : les promotions, les morts et les naissances, les diplômes, et l'écho des festivités du VII^e centenaire".

"C'est un almanach, mon Révérend ?"

"Mais non, petit sot ! C'est de la science, ça, celle qui ne dessèche pas, mais vivifie, celle qui, comme

.../...

LIVRES DE CHEZ NOUS ... LIVRES DES NOTRES ... LIVRES SUR NOTRE PAYS

les mûriers et les Oliviers de Serre, plonge ses racines loin et profond. Ouvres vite, Garrigou ...

"Oh, mon Révérend, il y a plein de choses sur le marquis de Surville, le général Perrotin, l'histoire de Saint-Pons, les Chartes d'Aubignas, la démographie du canton, et même une lettre de 1595... Ils parlent même du colloque de "Mémoires d'Ardèche et Temps Présent" de 1984, sur l'histoire industrielle, celui qui est épuisé ..."

"Non, Garrigou, il n'est pas épuisé. Aux Archives de l'Ardèche, ils le vendent encore, pour 60 f. prix inchangé depuis un an, malgré la hausse du dollar et l'inflation habituelle."

"Oh, mon Révérend, ils ont fait écrire même des Hollandais! "

"Ecoute, Garrigou : "Il ne me reste de toi qu'une fleur qui n'a jamais vraiment séché. Et, dans ma mémoire, tu es devenue cette pensée épanouie, merveille offerte en bout de tige". C'est de Gino Nazzareni".

"A quoi vous pensez, mon Révérend ?"

"Mais... mais ... A l'Ardèche, parbleu ! Petit coquin !"

M.R.

PARMI LES LIVRES ANNONCES

Voies romaines et anciennes en Vivarais, par Jean-Marc GARDES

On peut souscrire auprès de l'auteur, La Pastourelle D, 07000 Privas, en envoyant un chèque de 80f plus frais d'envoi.

Monseigneur de Savine, évêque de Viviers, par l'abbé SOUCHE.

On peut souscrire auprès de l'auteur, à l'évêché 07200 Viviers, en envoyant un chèque de 80 f. d'ici le 1^{er} juin.

Histoire de Joyeuse par Paul VARENNE

A paraître au printemps 1985. Se renseigner auprès du syndicat d'initiative de Joyeuse.

La mémoire de Savel, 1000 ans d'histoire de Lamastre et des Lamastrois, par Paul BOUIT,

Viendra compléter et enrichir la récente réédition de "l'Histoire de Lamastre et de ses environs", de M. ROCHE, parue en 1905. Se renseigner auprès de Paul BOUIT, 07270 Lamastre ou de Jacky CHOSSON, chalet de la presse, 07270 Lamastre.

Histoire de Montélimar à l'envers, par R. VALLENTIN du Cheylard. Imprimerie Bayle, 26200 Montélimar.

La Revue du Vivarais réédite ses plus anciens numéros (à partir de 1893). Pour tout renseignement et souscription s'adresser à M. EXBRAYAT, Montréal, 07110 Largentière ... Achat prioritaire (avec les actes du colloque, bien sûr !).

Les moulins à papier d'Annonay à l'ère pré-industrielle

Montgolfier et Vidalon, par Marie-Hélène REYNAUD, édition de 320 p. 130 f. plus port. S'adresser à M.H. RAYNAUD suc de Vaux 07100 Davézieux

L'ARDECHE sous la direction de Michel CARLAT, aux éditions Curandera.

Vaste sujet, vaste livre. Décidément, les grandes entreprises ne rebutent pas les éditions Curandera. Michel CARLAT a réuni autour de lui, pour ce livre, Michel FAURE, Marie-Hélène REYNAUD notre vice-présidente, Michel GUIGAL, Pierre RIBON, Michel ROUVIERE, Pierre SIMIAND, Georges MASSOT, Sylvette BERAUD-WILLIAMS, Elyane GASDAUD, etc. La plupart de ces auteurs étant des adhérents ou des amis de longue date, on n'attend que du bien de pareille entreprise. L'orientation paraît devoir être surtout ethnologique. Chacun sait que, à "Mémoires d'Ardèche et Temps Présent", ce n'est pas exactement notre orientation. Mais on n'a vraiment rien contre l'ethnologie, dans la mesure où elle demeure une activité scientifique. Alors, sûrement, il convient de souscrire, auprès des éditions Curandera, à Poët-Laval - 26160. La Bégude de Mazenc. Ce volume de 740 pages vous coûtera 260 f. si vous le voulez broché et 490 f. si vous le préférez sur papier ivoire numéroté de 1 à 250.

Augustine, souvenir d'une centenaire ardéchoise (d'après les souvenirs d'Augusta Vincent), par Jean Durand, Savasse 26000 Montélimar.

Histoire chronologique de la civilisation occitane,

par André DUPUY, dont le tome I date de 1980. Les tomes II et III paraîtront sous forme de fascicules de 100 pages environ, accompagnés d'un tableau synoptique. Le tome I est en vente au prix de 160 f. le tome II (XVII^e s. à 1850) comprend trois fascicules : XVII^e s. paru en Février 1985 ; XVIII^e s. à paraître en Avril 1985 ; 1800-1849 à paraître en Juin 1985. Le prix de chacun est de 80 f. plus 9,50 f de port. Pour tout renseignement, s'adresser à André DUPUY, Saint Christol 31400 Lunel.

Répertoire des traductions des oeuvres lyriques des

troubadours du XI^e au XIII^e s. par Marcelle D'HERDE, bibliothécaire-documentaliste à Liège (Belgique). Co-édité par le Centre International de Documentation Occitane et l'Institut Provincial d'Etudes et de Recherches Bibliothéconomiques de la Province de Liège. Un vol. de 382 p. in 8, disponible en souscription au prix de 83 f. Franco de port auprès du C.I.D.O. B.P. 4202, 34235 BEZIERS CEDEX.

Tables signalétiques et analytiques de la revue "Oc"

de 1924 à 1977 par Georges RICARD. Volume de plus de 700 p. disponible en souscription au prix de 190 f. franco de port jusqu'au 31 Mai 1985, après du CIDO (voir adresse ci-dessus).

Le pays Violet par André GRIFFON. Le troisième tome de sa trilogie ardéchoise est illustré par Gabriel BEAUME. Se renseigner chez l'auteur, boulevard de la Corniche, 07200 Aubenas.

La revue "Lengas", revue de sociolinguistique publie ce printemps un numéro sur "la question linguistique au sud au moment de la Révolution française" s'adresser à Jean SAGNES, Université P. Valéry, BP 5043, 34032 Montpellier Cédex.

LIVRES DE CHEZ NOUS ... LIVRES DES NOTRES ... LIVRES SUR NOTRE PAYS

(suite et fin)

Rappelons enfin l'intérêt d'un ouvrage en occitan :

Jaures e occitania par Jordi Blanc, 160 p. 70 f.
aux éditions Vent Terral, Energas, 81350 Valderies.

La réédition des oeuvres d'Albin Mazon se poursuit chez Candide (B.P. 6, Lavilledieu, 07170 Villeneuve de Berg) sous la direction de Jacqueline Mazon :

- voyage au pays des Boutières, 1902 (De Saint Peray à Vernoux et Boffres), 296 p.
- voyage au Bourg Saint Andéol, 1896, 440 p.

Aco Bolega

RADIOS LOCALES ET HISTOIRE OU EDITION REGIONALES ...

* * *

Les émissions d'histoire régionale, les entretiens avec les auteurs résidant au pays contribuent à donner aux radios "libres", aux radios locales, un caractère spécifique, goûté, semble-t-il, de leurs auditeurs. Sans inventorier dans le détail les émissions réalisées, signalons à nos lecteurs quelques uns des thèmes traités et le nom de leurs animateurs (il n'est pas exclu que les enregistrements puissent être prêtés par ces radios à des chercheurs locaux ou à des enseignants).

Sur RADIO C.D.R. MONTELMAR : Madame Nicole FOUILLOUX s'attache à la promotion de ce qui paraît en Drôme et en Ardèche du sud ; et invite créateurs ou responsables d'associations à s'exprimer sur 98,1 Mgh.

Sur RADIO MISTRAL, PIERRELATTE, 91,9 mgh : Monsieur Jean BOISSIER invite tous les lundis les chercheurs locaux à s'exprimer (Melles Messié, Serres, MM. Le Blevec, Issartel, Salavert, Fau, Bernard, Moulinas ...) sur des thèmes très variés : les Juifs du Comtat, les Chartreux de Valbonne, les Hospitaliers, Mithra, les Mémoires du Chanoine de Banne, Francus, la peste à Bourg, les vieux Rhodaniens, Viviers ... (Jean Boissier, l'Espitalet, Pierrelatte 26700).

Sur FREQUENCE 7, AUBENAS, 92,2 mgh : André GRIFFON et Charles VOLLE, non seulement invitent les auteurs, les éditeurs de la région, mais on poussé à la réalisation d'émissions régulières d'histoire auxquelles ont collaboré le Père Jean CHARAY, Maurice BOULLE, Yves MOREL... Parmi les thèmes traités : la vocation et le destin d'Aubenas de la Préhistoire à nos jours, la fondation de Villeneuve, Olivier de Serres, La Jacquerie du Roure, la Révocation de l'Edit de Nantes et Antoine Court, la Justice au XVIII^e la Préparation des Etats de 89, Privas devient chef-lieu de l'Ardèche. (Ch. Volle, Fréquence 7 ST. Etienne de Fontbelon, 07200).

Aco Bolega

LE NEZ EN L'AIR

La FRAPNA 07 (Fédération Rhône Alpes de Protection de la Nature) organise jusqu'au 27 mai prochain des séances d'initiation à l'ornithologie, centrées sur le passage des oiseaux migrateurs au col de l'Escrinet. Un concours de photographies est organisé jusqu'à cette date. Pour tout renseignement, s'adresser à FRAPNA 07, Centre Le Bournot - 07200 Aubenas. Tél. 36.44.22

PLEIN LES YEUX

FESTIVAL DE CINEMA DES PAYS ET REGIONS, LUSSAS 3-8 Avril 1985

A LUSSAS au printemps, depuis toujours il y a des cerisiers en fleurs ? Depuis 7 ans en plus il y a des images. A l'heure où vous lirez ces lignes, le VII^o festival du cinéma des pays et régions ne sera plus qu'un souvenir. Tout de même, un souvenir vivace : des dizaines de courts métrages impossibles à voir ailleurs et souvent magnifiques, une demi-douzaine de grands films, des plus connus (le Matelot 512 de René Allio) au plus ignorés (les folles années du Twist de Mahmoud Zemmouri), un zoom sur le cinéma de la Picardie et de la France du Nord, des discussions avec des metteurs en scène, des acteurs, une exposition de photographies "constructibles" des contacts avec des ateliers régionaux de cinéma (Atelier Régional de Bretagne, Atelier Cinématographique Sirventes, Centre Méditerranéen de Création Cinématographique, Unité Cinéma de Normandie, Etc.), des rencontres avec des auteurs régionaux, voilà pour le côté "public".

Mais du côté "coulisses", si l'on peut dire, le Festival de Lussas est le point de rencontre du cinéma rural itinérant de la France entière, excusez du peu. L'ambition des organisateurs dont certains viennent de prendre en charge des salles de cinéma à Aubenas et à La Voulte, est de créer un nouveau type de circuit de distribution.

Et puis Ardèche-Images, organisatrice du festival et des "Nuits du Cinéma" pendant l'été dans toute l'Ardèche vient de faire des petits : "Ardèche-Images Productions", pour la création cinématographique, "Ardèche-Images Distribution" et "Imagin'-Action", dont le but est d'organiser des expositions photo de qualité, et de faire de la photo en groupe sur des thèmes régionaux. Si tout cela vous intéresse écrivez-nous, on créera le contact avec plaisir. Avec le festival de Lussas on est complices depuis toujours ...

HIT, HIT, HIT, HOURRA !

Annonay, ville de Monsieur Seguin et de quelques autres, est de retour. Enfin, il est là le collectif de travail pour une Histoire des Industries et des Techniques à Annonay. Il regroupe des Comités d'Entreprises (R.V.I., Mercier), des établissements d'enseignement, des centres sociaux, des organisations culturelles, l'union locale C.G.T., la Maison d'Espagne. Nous aussi, à travers les Amis du Fonds Vivarois, bien entendu. Il y a des projets d'exposition sur l'évolution des techniques de la formation professionnelle, de la vie quotidienne et d'études sur la réalité industrielle d'Annonay aujourd'hui. Une recherche est lancée sur le thème "Annonay, berceau des transports" en direction de Marc SEGUIN et de l'histoire des cars et autobus. Enfin une étude sur l'architecture industrielle et l'habitat à Annonay est programmée.

Pour tout contact : J.L. VEY, M.J.C. 07100 Annonay, Tél. 33.11.77

ASSOCIATIONS ADHERENTES OU AMIES : FAITES-NOUS RAPIDEMENT
 (d'ici le 1^o juin) CONNAITRE VOS PROJETS POUR L'ETE 1985. ON SE FERA UN PLAISIR
 D'EN PARLER DANS CETTE RUBRIQUE, AU PROCHAIN NUMERO

Aco Bolega

JOURNEE DU LIVRE ARDECHOIS au CHATEAU de CROS le 11 Août 1985

La JOURNEE DU LIVRE ARDECHOIS (organisée à l'occasion du 5° Festival Musical du Château de Craux - 9 au 18 Août 1985 -) se propose de permettre :

- * aux éditeurs installés en Ardèche ou consacrant une partie de leur activité à publier des textes qui concernent les divers aspects du patrimoine ardéchois,
- * Aux acteurs ardéchois (résidents ou originaires) qui participent à la culture ardéchoise (histoire, ethnologie, fiction, poésie, etc...),

de pouvoir se rencontrer, de promouvoir leurs oeuvres, leurs collections et surtout de faire connaître à un large public l'intense activité que représente la vie du Livre en Ardèche.

UNIVERSITE INTER-AGES DROME-ARDECHE

L'Université Inter-Ages propose encore :

- Le 13 Mai 1985 :

Pr. PACAUT (Université de Lyon II) : L'apogée de l'ordre clunisien au XI° siècle.

Le 10 Juin 1985 (Agora) :

Mr. BUISSON (Université Lyon III) : Les campagnes lyonnaises et viennoises à l'époque gallo-romaines.

Les dates sont en principe définitives. Cependant elles pourront subir quelques interversions. Téléphoner au Docteur Frachette au 44.71.52 ou lui écrire : 206, rue d'Helvie 07500 GRANGS Les Valence



Privas - Aubenas Express

Air : L' Anglais Embarassé.

Il y a quelqu' temps de ça
Me rendant à Privas
A la Gar' du Tramway
Je demande un billet.
L'Employée vivement
Me dit en souriant :
C'est deux francs, mais avant
Par craint' des accidents,
Il faudrait, c'est prudent,
Aller fair' votre testament.

Chez l' notair' aussitôt,
Je cours, et j'ai bientôt
Mis sur papier timbré
Mes dernières volontés :
Je lègue à mes enfants
Deux cent cinquante mill' francs,
Moins six sous et trois francs
Que, généreusement,
Je donne à Monsieur Plan-
che, pour acheter cent
Kilogs de charbon, c'est charmant.

Quand tout est bien réglé,
Je reviens m'installer,
Puis le train, en sifflant,
S'élance bruyamment.
...Mais...Devant le fort Chabrol
Y' a un' roue qui s' décoll',
Av'nue Victor Hugo,
V'là qu'on crève un tuyau.
Nous n'étions pas au Pont
Qu'on cassait un piston.
Au bout d' quatr' heur's c'pendant
On pouvait n'partir en chantant.

Nous passons St-Privat
Sans nouvel embarras,
Mais voilà qu'à Vessex
La machin' n'a plus d'eau.
" Allo ! Allo ! Allo !
" Envoyez un tonneau !
" Une pomp' et trois seaux !
" Attendez cinq chevaux,
" Accourez au galop,
Téléphone le mécano !

Huit heur's après, pourtant,
Nous n'partons gaillard'ment.
Mais avant le Moulin
Le Tram, s'arrêta' soudain !...
...C'est m'sieur le mécanicien
Qu'avait un p'tit besoin,
Ca l'gênait..., Oh combien !
Il n'avait que ce moyen,
D' se soulager un brin,
Un r'tard de plus ou de moins,
Ca coût' si peu, ça fait tant d' bien.

Pour gravir l' Escrinet,
Il fallut trois journées.
Dix fois on dérailla,
Vingt fois on s'arrêta.
Enfin ! péniblement,
Haletant et soufflant...
...On parvint lentement...
Jusqu'au point culminant.
Alors gai et content,
Le chauffeur longuement
Siffla très triomphalement !...

Ne croyez pas, Messieurs,
Que nous fûm's plus heureux,
Le Train s'élança bien...
Mais... ça n'alla pas loin
Car..., sous le mont Charay,
Un malheureux bétail,
Se trouvait sur le rail.
Alors..., horrible détail
On creva vingt poitrails,
Cent moutons, un cheval,
C'était pir' qu'un champ de bataill'.

Cinq cents mètres plus loin
C' fut un nouveau chagrin.
On tua, sans hésiter,
Deux homm's qu'allaient à pied.
— Chouett' !... dit le mécanicien,
Ca va très bien..., très bien...
On n' s'aperçoit de rien,
C'est le trentième au moins,
D'puis avant'hier matin,
Que j'écrase et qui ne dit rien !

Enfin, après huit jours,
De voyage au long cours,
Nous entrons, radieux,
Dans notre beau chef-lieu !
...Sur l'boulevard du Palais
Tout était pavoisé.
La foul' nous attendait.
Trois fillett's..., trois bouquets,
Le maire, ses conseillers,
Avec Monsieur le préfet,
Sénateurs, députés,
Tous les sapeurs-pompiers,
Genella, s'il vous plait,
R'présentant attiré
De tous les intérêts
De cette bell' cité,
Cinq ou six cents troupiers
Avec leurs officiers,
La musique et tous les
Potaches en congé,
Les juges, les avoués,
En toge et en bonnet,
Le pasteur, le curé,
Mêm' les ponts et chaussées,
Les eaux et les forêts,
Journalist's affairés,
Saint' Marie au complet,
Le gard' des prisonniers,
Bref, six à sept milliers
De privadois enthousiasmés !

On fit de beaux laïus
Pendant quatr' heur's et plus,
Afin de célébrer
Ce colossal progrès.
On nous dit : Voyageurs !...
Les voy'ges forment les coeurs !...
Vous avez..., quel honneur !
Passé sans trop d' malheur !
L' Escrinet..., oh bonheur !...
Aussi, n'ayez pas peur !
Ce cher entrepreneur !
Recevra la légion d'honneur !

Attribué à G. DELICHERES
chansonnier au Pont d'Aubenas
1913.

n° ISSN : 0765 - 9563

Commission paritaire en cours

Imprimeur : C.E.U. AGET-UNEF - TOULOUSE